

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 723

17 mars 2015

SOMMAIRE

Bonaco S.A.	34697	Germag Immo S.A.	34671
Brasserie de Luxembourg Mousel-Diekirch	34661	Global Advantage Funds	34661
Clickbus Slovakia Holding S.C.Sp.	34663	Global Competence	34665
Clickbus Vietnam Holding S.C.Sp.	34700	Global Offshore S.A.	34696
CoreCommodity Strategy Fund	34668	Helios	34663
CSP Technologies S.à.r.l.	34662	Land of Art S.A.	34666
Daraz Myanmar S.C.Sp.	34667	Luleo S.A.	34664
Degroof Bonds	34666	Luxcompta S.à r.l.	34667
Degroof Monetary	34662	Luxcontrade	34699
Digital Services Australia S.C.Sp.	34668	Marsan Holding S.A.	34658
Easybox S.à r.l.	34660	Mosqueteiros S.A.	34658
ECM Senior Secured S.à r.l.	34693	Navico S.A.	34659
ELAN Spf S.A.	34666	New Elégance S.à r.l.	34700
Emmegi Finance S.A.	34664	OP Global Strategic	34665
Espalita S.A.	34663	Paxedi S.A. - SPF	34660
European Senior Secured S.à r.l.	34693	Rosinvest	34686
Ezpellor	34671	Société Civile Bosek	34697
Filalou S.A.	34660	Swell International S.A.	34703
Finvex Investment Management	34672	To Let-For Sale S.A.	34702
First State Investments GIP Management S.à r.l.	34670	Uniholding S.A., SPF	34664
Foxitec S.A. SPF	34659	V11 Studiogame	34667
Freo Management S.à r.l.	34671	Valau Holding S.A.	34659
Gafa Finanziaria S.A.	34670	Vector	34699
Gelsomino S.A.	34671	Vivaro Holdings S.A.	34658
		W.P. Stewart Holdings Fund	34669

Vivaro Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 107.199.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu vendredi 10 avr. 2015 à 09:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2014.
2. Approbation du rapport du commissaire aux comptes.
3. Nominations statutaires.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Divers.

Pour être admis à l'assemblée, tout détenteur d'actions au porteur est prié de déposer ses titres au siège social cinq jours francs avant l'assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015041333/1267/18.

Marsan Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint-Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 39.761.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu jeudi 02 avr. 2015 à 17:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2014.
2. Approbation du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Pour être admis à l'assemblée, tout détenteur d'actions au porteur est prié de déposer ses titres au siège social cinq jours francs avant l'assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015041332/1267/18.

Mosqueteiros S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 149.075.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu vendredi 10 avr. 2015 à 15:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2014.
2. Approbation du rapport du commissaire aux comptes.
3. Nominations statutaires.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Divers.

Pour être admis à l'assemblée, tout détenteur d'actions au porteur est prié de déposer ses titres au siège social cinq jours francs avant l'assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015041334/1267/18.

Valau Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 35.284.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu jeudi 02 avr. 2015 à 10:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2014.
2. Approbation du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Pour être admis à l'assemblée, tout détenteur d'actions au porteur est prié de déposer ses titres au siège social cinq jours francs avant l'assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015041335/1267/18.

Foxitec S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 35.276.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu jeudi 02 avr. 2015 à 15:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31/12/2014.
2. Approbation du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Pour être admis à l'assemblée, tout détenteur d'actions au porteur est prié de déposer ses titres au siège social cinq jours francs avant l'assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015041331/1267/18.

Navico S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 156.415.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 26 mars 2015 à 14.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2014,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2014 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015036717/833/18.

Paxedi S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 52.790.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 26 mars 2015 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2014,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2014 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015036718/833/18.

Filalou S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 161.114.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 26 mars 2015 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2014,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2014 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales,
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015036714/833/18.

Easybox S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.035,49.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 77.686.

EXTRAIT

En date du 11 novembre 2014, un changement dans l'actionariat de la société sous rubrique est intervenu de cette façon:

M. William Binella, détenant 77,956 «Parts Sociales Hurdle» dans la société sous rubrique, a transféré la totalité de ses «Parts Sociales Hurdle à Caledonia Investments Plc», une société régie par le droit du Royaume-Uni, enregistrée auprès du Companies House, sous le numéro 00235481, ayant son siège social au 30, Buckingham Gate, Londres SW1E 6NN, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 30 janvier 2015.

Référence de publication: 2015022530/18.

(150026671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

Global Advantage Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 42.433.

We are pleased to invite you to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of the shareholders (the "Meeting"), of Global Advantage Funds (the "Company") which will be held on 27 March 2015 at 11.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Allocation of results and approval of the annual report including the Chairman's Statement, the report of the Auditor and the balance sheet and profit & loss account as of 31 December 2014.
2. Discharge to be granted to the directors of the Company with respect to the performance of their duties during the financial year ended 31 December 2014.
3. Re-election of the following persons as directors of the Company until the next annual general meeting to be held in 2016:
 - Mr. Michael Keppler,
 - Mr. Wolfgang Hoetzendorfer,
 - Mr. William Derek Russell Street
4. Re-election of PricewaterhouseCoopers Société cooperative as Auditor of the Company to hold office until the next annual general meeting to be held in 2016.
5. Any others business which may be properly brought before the Meeting.

The shareholders are advised that no quorum for the items of the agenda is required and that the decisions will be taken at the majority vote of the shares represented at the Meeting. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any Meeting by proxy.

The annual report including the Chairman's Statement, the report of the Auditor and the balance sheet and profit & loss account as of 31 December 2014, can be obtained upon request at the registered office of the Company by fax: + 352 46 40 10 413 or by e-mail at: Luxembourg-Finrep3@statestreet.com

Should you not be able to attend this meeting, kindly complete, date, sign and return the form of proxy no later than 48 hours before the meeting by fax to the attention of the Domiciliary Department at number + 352 46 40 10 413 or/ and by e-mail at Luxembourg-Domiciliary@statestreet.com, or by mail to the registered office.

By order of the board of directors of the Company

Référence de publication: 2015036138/755/33.

Brasserie de Luxembourg Mousel-Diekirch, Société Anonyme.

Siège social: L-9214 Diekirch, 1, rue de la Brasserie.

R.C.S. Luxembourg B 96.275.

Les porteurs de parts sociales de la société sont invités à

l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui se tiendra 1, rue de la Brasserie à Diekirch, le mercredi 25 mars 2015 à 17 heures.

Ordre du jour:

1. Communication des rapports du Conseil d'administration et du réviseur d'entreprise sur l'exercice 2014.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2014.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au réviseur d'entreprise.
4. Nominations statutaires.
5. Nomination d'un réviseur d'entreprise pour la vérification des comptes sociaux de l'exercice 2015.
6. Divers.

Les porteurs de parts sociales qui désirent assister à l'Assemblée Générale ou s'y faire représenter, sont tenus de se conformer à l'article 28 des statuts, en déposant leurs titres cinq jours avant l'Assemblée, soit au siège social situé 1, rue de la Brasserie à Diekirch, soit dans une banque de la place, contre récépissé valant carte d'entrée.

Les procurations devront être adressées au Conseil d'Administration cinq jours avant l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015038334/21.

Degroof Monetary, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 26.279.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 8 avril 2015 à 12.00 heures au siège social de la Société, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31.12.2014
4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Affectation du résultat
6. Nominations statutaires
7. Divers

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'Assemblée et les décisions seront prises à la majorité simple des voix exprimées des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Les détenteurs d'actions au porteur de la Société sont tenus de déposer ces actions auprès de Banque Degroof Luxembourg S.A. (ci-après "BDL") agissant en tant que dépositaire au sens prévu par l'article 42 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la "Loi de 1915").

Les droits afférents aux actions au porteur ne pourront être exercés qu'en cas de dépôt de l'action au porteur auprès de BDL conformément à l'article 42 de la Loi de 1915.

Toute action au porteur qui n'aura pas été déposée auprès de Banque Degroof Luxembourg S.A. au 18 février 2016 sera rachetée suivant les termes du prospectus et le prix de rachat sera déposé auprès de la Caisse de consignation.

Les actionnaires sont informés que le rapport annuel est disponible sur demande, et sans frais, auprès du siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015041324/755/30.

CSP Technologies S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 5, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 193.147.

EXTRAIT

En date du 22 janvier 2015, les associés,

Global Performance 17 S.A., SICAR, une société anonyme à capital fixe répondant aux critères d'une société d'investissement en capital risque de droit luxembourgeois, ayant son siège social 5, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.980, et

Trief Corporation S.A., société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 5, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 50.162,

ont apporté l'intégralité des parts sociales qu'ils détiennent dans la société CSP Technologies S.à r.l., une société constituée au Luxembourg sous forme de société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Pierre d'Aspelt L-1142 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 193.147 à la société

CSP Technologies Parent S.à r.l. une société constituée au Luxembourg sous forme de société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Pierre d'Aspelt L-1142 Luxembourg, en cours d'immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés, qui est ainsi devenue associé unique de CSP Tech

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2015.

Pour la société

Référence de publication: 2015021646/24.

(150025128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

Helios, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 58.180.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 8 avril 2015 à 11.00 heures au siège social de la Société, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31.12.2014
4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Affectation du résultat
6. Nominations statutaires
7. Divers

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'Assemblée et les décisions seront prises à la majorité simple des voix exprimées des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Les détenteurs d'actions au porteur de la Société sont tenus de déposer ces actions auprès de Banque Degroof Luxembourg S.A. (ci-après "BDL") agissant en tant que dépositaire au sens prévu par l'article 42 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la "Loi de 1915").

Les droits afférents aux actions au porteur ne pourront être exercés qu'en cas de dépôt de l'action au porteur auprès de BDL conformément à l'article 42 de la Loi de 1915.

Toute action au porteur qui n'aura pas été déposée auprès de Banque Degroof Luxembourg S.A. au 18 février 2016 sera rachetée suivant les termes du prospectus et le prix de rachat sera déposé auprès de la Caisse de consignation.

Les actionnaires sont informés que le rapport annuel est disponible sur demande, et sans frais, auprès du siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015041328/755/30.

Clickbus Slovakia Holding S.C.Sp., Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 182.414.

En date du 1^{er} octobre 2014, le siège social de la Société a été transféré du 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxembourg au 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg avec effet immédiat.

En conséquence, l'associé commandité et gérant de la Société, Clickbus (GP) S.à r.l. précité, a également déménagé son siège social au 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2015.

Clickbus Slovakia Holding S.C.Sp.

Référence de publication: 2015021605/14.

(150025764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

Espalita S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 90.779.

Par la présente, veuillez prendre note de ma démission à compter de ce jour en tant qu'administrateur de la société ESPALITA SA. numéro d'immatriculation B 90779.

Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Didier GIRARD.

Référence de publication: 2015021704/10.

(150025119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

Uniholding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 31.745.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 8 avril 2015 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2014 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Ratification de la nomination, par le Conseil d'Administration du 23 décembre 2014, de Monsieur Jean-Charles THOUAND Administrateur
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015041329/755/20.

Emmegi Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 194.179.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 4 février 2015 que:

Monsieur Giuseppe MARINO, ingénieur, né à Marsala (Italie), le 27 décembre 1968, demeurant Via dei Mille, 91, I-91025, Marsala (Italie) a été élu Président du Conseil d'Administration.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2020.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 9 février 2015.

Référence de publication: 2015021696/14.

(150025673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

Luleo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 133.284.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 04 février 2015, que:

Sont réélus Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014 qui se tiendra en l'année 2015:

- Madame Mireille GEHLEN, demeurant au 2, rue J.-F. Kennedy, L-3502 Dudelange.
- Monsieur Thierry JACOB, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.
- Monsieur Jean-Hugues DOUBET, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.
- Monsieur Mattia MALACALZA, demeurant à Via d'Alberti 12, CH-6900 Lugano (Suisse).
- Monsieur Roberto GALERI, demeurant Villa Luganese 3, CH-6966 Lugano (Suisse).

Et réélu Commissaire aux comptes pour la même période:

- H.R.T. Révision S.A., avec siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015021856/20.

(150025427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

Global Competence, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 133.038.

Gemäß Art. 12 ff. der Statuten ergeht hiermit die Einladung zur

ORDENTLICHEN JÄHRLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre zum 8. April 2015 um 17.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft mit folgender Tagesordnung:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrats und des Wirtschaftsprüfers über das am 31. Dezember 2014 abgelaufene Geschäftsjahr.
2. Genehmigung der Bilanz zum 31. Dezember 2014 samt GuV und Anhang sowie Beschlussfassung über die Gewinnverwendung.
3. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrats für ihre Tätigkeit im abgelaufenen Geschäftsjahr.
4. Bestätigung und Austausch der Mitglieder des Verwaltungsrats.
5. Beschlussfassung über die Vergütung der Mitglieder des Verwaltungsrats.
6. Verlängerung des Mandats des Wirtschaftsprüfers.
7. Verschiedenes.

Zur Teilnahme an der ordentlichen Generalversammlung sowie zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Aktionäre berechtigt, die bis spätestens fünf Tage vor der Versammlung die Depotbestätigung eines Kreditinstituts bei der Gesellschaft einreichen, aus der hervorgeht, daß die Aktien bis zur Beendigung der Generalversammlung gesperrt gehalten werden. Aktionäre können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich bevollmächtigt ist. Die Vollmachten müssen fünf Tage vor der Versammlung am Sitz der Gesellschaft hinterlegt werden. Dies sollte vorab per Fax (+ 352221522- 500) oder E-Mail (d_FundSetUpOpam@oppenheim.lu), gefolgt durch die Übersendung der Originale erfolgen. Hinsichtlich der Anwesenheit einer Mindestanzahl von Aktionären gelten die gesetzlichen Bestimmungen.

Luxemburg, im März 2015

Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2015041326/755/27.

OP Global Strategic, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 133.109.

Gemäß Art. 12 ff. der Statuten ergeht hiermit die Einladung zur

ORDENTLICHEN JÄHRLICHEN HAUPTVERSAMMLUNG

der Aktionäre zum 8. April 2015 um 16.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft mit folgender Tagesordnung:

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrats und des Wirtschaftsprüfers über das am 31. Dezember 2014 abgelaufene Geschäftsjahr.
2. Genehmigung der Bilanz zum 31. Dezember 2014 samt GuV und Anhang sowie Beschlussfassung über die Gewinnverwendung.
3. Beschlussfassung über die Vergütung der Mitglieder des Verwaltungsrats.
4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrats für ihre Tätigkeit im abgelaufenen Geschäftsjahr.
5. Bestätigung und Austausch der Mitglieder des Verwaltungsrats.
6. Verlängerung des Mandats des Wirtschaftsprüfers.
7. Verschiedenes.

Zur Teilnahme an der ordentlichen Generalversammlung sowie zur Ausübung des Stimmrechts sind diejenigen Aktionäre berechtigt, die bis spätestens fünf Tage vor der Versammlung die Depotbestätigung eines Kreditinstituts bei der Gesellschaft einreichen, aus der hervorgeht, daß die Aktien bis zur Beendigung der Generalversammlung gesperrt gehalten werden. Aktionäre können sich auch von einer Person vertreten lassen, die hierzu schriftlich bevollmächtigt ist. Die Vollmachten müssen fünf Tage vor der Versammlung am Sitz der Gesellschaft hinterlegt werden. Dies sollte vorab per Fax (+ 352221522- 500) oder E-Mail (d_FundSetUpOpam@oppenheim.lu), gefolgt durch die Übersendung der Originale erfolgen. Hinsichtlich der Anwesenheit einer Mindestanzahl von Aktionären gelten die gesetzlichen Bestimmungen.

Luxemburg, im März 2015

Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2015041330/755/27.

Degroof Bonds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 22.421.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 8 avril 2015 à 11.00 heures au siège social de la Société, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31.12.2014
4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Affectation du résultat
6. Nominations statutaires
7. Divers

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'Assemblée et les décisions seront prises à la majorité simple des voix exprimées des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Les détenteurs d'actions au porteur de la Société sont tenus de déposer ces actions auprès de Banque Degroof Luxembourg S.A. (ci-après "BDL") agissant en tant que dépositaire au sens prévu par l'article 42 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la "Loi de 1915").

Les droits afférents aux actions au porteur ne pourront être exercés qu'en cas de dépôt de l'action au porteur auprès de BDL conformément à l'article 42 de la Loi de 1915.

Toute action au porteur qui n'aura pas été déposée auprès de Banque Degroof Luxembourg S.A. au 18 février 2016 sera rachetée suivant les termes du prospectus et le prix de rachat sera déposé auprès de la Caisse de consignation.

Les actionnaires sont informés que le rapport annuel est disponible sur demande, et sans frais, auprès du siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015041327/755/30.

ELAN Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 174.436.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 26 janvier 2015

Le Conseil d'administration a nommé Orangefield (Luxembourg) S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, agent dépositaire des actions au porteur de la Société.

Luxembourg, le 26 janvier 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015021691/14.

(150025241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

Land of Art S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 77.005.

Par la présente, veuillez prendre note de ma démission à compter de ce jour en tant qu'administrateur de la société Land Of Art S.A. numéro d'immatriculation B 77 005.

Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Didier GIRARD.

Référence de publication: 2015021861/10.

(150025103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

V11 Studiogame, Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 56, rue Jean Pierre Michels.

R.C.S. Luxembourg B 189.808.

Le Liquidateur de la Société, invite les actionnaires à participer aux Assemblées Générales Extraordinaires suivantes:

1. ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

se tenant le 25 mars 2015 à 10:30 heures, dans les locaux de l'étude du notaire Jean SECKLER située à Junglinster, 3, route de Luxembourg, ayant pour

Ordre du jour:

- a.- Présentation du rapport du Liquidateur.
- b.- Nomination d'un commissaire-vérificateur pour la Liquidation.

2. ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

se tenant le 25 mars 2015 à 11:00 heures, dans les locaux de l'étude du notaire Jean SECKLER située à Junglinster, 3, route de Luxembourg, ayant pour

Ordre du jour:

- a.- Présentation du rapport du commissaire-vérificateur de la Liquidation.
- b.- Décharge à accorder au liquidateur et commissaire-vérificateur de la Liquidation.
- c.- Clôture de la Liquidation.
- d.- Désignation de l'endroit auquel les documents sociaux seront conservés.

La deuxième Assemblée Générale Extraordinaire se tiendra uniquement, si la première Assemblée Générale atteindra le Quorum pour délibérer et votera en faveur des résolutions à prendre.

Pour la Société
David BRUNOT
Le Liquidateur

Référence de publication: 2015036710/26.

Daraz Myanmar S.C.Sp., Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 188.145.

En date du 1^{er} octobre 2014, le siège social de la Société a été transféré du 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxembourg au 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg avec effet immédiat.

En conséquence, l'associé commandité et gérant de la Société, Asia Internet (GP) S.à r.l. précité, a également déménagé son siège social au 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2015.

Daraz Myanmar S.C.Sp.

Référence de publication: 2015021650/14.

(150025798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

Luxcompta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8245 Mamer, 25, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 34.443.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015021885/9.

(150025779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

Digital Services Australia S.C.Sp., Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 184.525.

En date du 1^{er} octobre 2014, le siège social de la Société a été transféré du 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxembourg au 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg avec effet immédiat.

En conséquence, l'associé commandité et gérant de la Société, Digital Services I (GP) S.à r.l. précité, a également déménagé son siège social au 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2015.

Digital Services Australia S.C.Sp.

Référence de publication: 2015021654/14.

(150025820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

CoreCommodity Strategy Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 171.519.

The board of directors herewith invites you, in accordance with the Company's Articles of Association (the "Articles"), to an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders to take place on *7th April 2015* at 10:40 a.m. CET, at the offices of Oppenheim Asset Management Services S.à r.l. in Luxembourg. Capitalised terms not defined herein have the meaning assigned to them in the Prospectus of the Company. The agenda is as follows:

Agenda:

1. Amendments of Articles of the Company

A. In Title I - NAME - REGISTERED OFFICE - DURATION - PURPOSE

Art. 4. - Purpose:

The sub-para 2 has to be read as follows

"The Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfillment and development of its purpose to the fullest extent permitted under part II of the law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment (the "2010 Law") and under the law of 12 July 2013 on Alternative Investment Fund Manager (the "2013 Law")."

B. In the Title II - SHARE CAPITAL - SHARES - NET ASSET VALUE

Art. 11. - Calculation of Net Asset Value per Share:

The para II no. 4 lit. (b) has to be read as follows:

...the fees and/or expenses of the external Alternative Investment Fund Manager (the "AIFM"), the investment manager of the Company, the investment advisor, the depositary of the Company (including any correspondents (clearing System or bank) of the Depositary to whom custody of the assets of the Company is entrusted), the management company, the domiciliary agent and all other agents of the Company as well as the sales agent(s) under the terms of any agreements with the Company;

C. In the Title III- ADMINISTRATION AND SUPERVISION

Art. 21. - Alternative Investment Fund Manager:

Art. 21 was added and has to be read as follows:

"The Board appoints an external AIFM within the meaning of the 2013 Law.

The AIFM may delegate certain administrative, distribution and investment management functions to specialised service providers in consideration of the provisions of the 2013 Law."

Art. 22. - Auditors

The para II has to be read as follows:

"The auditor shall fulfill all duties prescribed by the 2010 Law and the 2013 Law."

D. In the Title V- FINAL PROVISIONS

Art. 28 - Depositary (formerly Custodian)

The Article has to be read as follows:

"If and as required by law, the Company shall enter into a custody agreement with a banking or saving institution as defined by the law of April 5, 1993, on the financial sector as amended and/or replaced from time to time (herein referred to as the "Depositary")."

The Depositary shall fulfil the duties and responsibilities as provided for by the 2010 Law and the 2013 Law.

Where the law of a third country requires that certain financial instruments are held in custody by a local entity and there are no local entities that satisfy the delegation requirements laid down in the 2013 Law, the Depositary may discharge itself of liability, provided the conditions of such discharge as set out in the 2013 Law are fulfilled. The Depositary may not be removed by the Company unless a new depositary is appointed and the duties of the Depositary shall continue thereafter for such period as may be necessary to allow the transfer of all assets of the Company to the succeeding depositary."

Art. 33 - Transitory Dispositions

The Article was erased.

2. Miscellaneous

Quorum and Majority

Resolutions on the agenda of the extraordinary general meeting of Shareholders will require a quorum of fifty percent (50%) of the shares issued and outstanding. Should the quorum of fifty percent (50%) of the shares issued and outstanding not be met at the extraordinary general meeting of Shareholders, a second meeting, which will validly deliberate irrespective of the number of shares represented, will be reconvened in due course with the same agenda.

The changes will only enter into force, and the documents, notably the Prospectus, will be available, only if all the resolutions have been validly taken, either at the initial extraordinary general meeting or the second extraordinary general meeting of Shareholders.

Representation of the Shareholders:

All shareholders are entitled to attend and vote and are entitled to appoint proxies to attend and vote instead of them. A proxy need not be a member of the Company. If you do not wish to attend the Extraordinary General Meeting of Shareholders would you please sign the special proxy form and return it to us until the 3rd April 2015. Otherwise, the votes will not be taken into account by the company. Please fax the forms beforehand to (00352) 22 15 22 - 500 or send it by e-mail: d_FundSetUpOPAM@oppenheim.lu .

The Board of Directors.

Référence de publication: 2015041325/755/69.

W.P. Stewart Holdings Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 117.524.

The ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of W.P. Stewart Holdings Fund (the "Company"), will be held at 11.00 A.M. (local time) on *March 25, 2015* at the registered office of the Company, 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg for the following purposes:

Agenda:

1. To approve the annual report comprising the audited accounts of the Company for the period ended December 31, 2014 and to approve the auditors' report thereon;
2. To allocate the result of the fiscal year ended December 31, 2014. The Board of Directors proposes to the Meeting to appropriate the result of the fiscal year ended December 31, 2014 for reinvestment in the Company;
3. To discharge the Directors with respect to the performance of their duties during the period ended December 31, 2014;
4. To acknowledge the resignation of Garry Pieters as Director of the Company as of March 25, 2015;
5. To acknowledge the resignation of Ton Wijsman as Director of the Company as of March 25, 2015;
6. To elect Silvio D. Cruz, Louis T. Mangan, Bertrand Reimmel and Yves Prussen (subject to CSSF's approval) as Directors of the Company for a term to expire at the next Annual General Meeting of Shareholders which shall deliberate on the annual accounts as at December 31, 2015;
7. To appoint Ernst & Young S.A. as independent auditors of the Company for the forthcoming fiscal year;
8. To transact such other business as may properly come before the meeting.

Voting:

Resolutions on the agenda of the Annual General Meeting will require no quorum and will be taken at the majority of the votes expressed by the shareholders present or represented at the Meeting.

Voting Arrangements:

Holders of shares that are not registered in the Company's shareholders register who want to attend the Meeting are required to deposit a written declaration at the registered office of the Company no later than March 20, 2015. This written declaration needs to be issued by their bank or allied institution of Euroclear Nederland where the shares of the Company are held in custody, stating the name of the shareholder and the number of shares held in his/her name, and shall serve as ticket of admission to the Meeting. Once such declaration is issued, those shares will be blocked for further trading until after the Meeting.

Shareholders who will not be able to attend the Meeting to vote in person may be represented by power of attorney, the form of which is available at the registered offices of the Company.

Copies of the 2014 annual report of the Company are available (free of charge) at the registered offices of the Company and the Fund Agent.

Registered Office

W.P. Stewart Holdings Fund
c/o AllianceBernstein (Luxembourg) S.à r.l.
2-4, rue Eugène Ruppert
L-2453 Luxembourg
Tel: +352 46 39 36 151

Fund Agent

KAS Bank N.V.
Spuistraat 172
P.O. Box 24001
1012 VT Amsterdam
The Netherlands

Luxembourg, March 9/17, 2015.

The Board of Directors of W.P. Stewart Holdings Fund .

Référence de publication: 2015037519/755/50.

Gafa Finanziaria S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 130.128.

Extrait de la résolution de l'administrateur unique prise en date du 03 février 2015

En date du 03 février 2015, l'administrateur unique a pris la résolution suivante:

- Nomination de la société ACCOUNTIS S.à r.l., en sa qualité d'experts-comptables, ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B- 60.219 en tant qu'agent dépositaire.

Le 09 février 2015.

Référence de publication: 2015021739/13.

(150025318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

First State Investments GIP Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: AUD 25.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 132.521.

Par lettre en date du 12 janvier 2015, Monsieur Mark David Steinberg a informé la Société qu'il démissionnait de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 22 janvier 2015.

Dès lors et à partir du 22 janvier 2015, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Monsieur Robert Hoffmann, ayant son domicile sis 95A, rue Laurent Ménager, L-2143 Luxembourg;
- Monsieur Arnaud Dubois, ayant son domicile sis 27, rue Lefèvre, L-1952 Luxembourg;
- Monsieur Christian Turpin, ayant son domicile sis 30, Cannon Street, GB-EC4M 6YQ Londres, Royaume-Uni;
- Monsieur John Li-How-Cheong, ayant son domicile sis 19 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg;
- Madame Susan Turner, ayant son domicile sis Level 4, 201 Sussex Street Sydney, NSW Australie 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 février 2015.

Pour First State Investments GIP Management S.à r.l.

Société à responsabilité limitée
RBC Investor Services Bank S.A.
Société anonyme

Référence de publication: 2015021720/22.

(150025051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

Freo Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 183.332.

Freo Group S.à r.l. mit Firmensitz in der 6d route de Trèves, L -2633 Senningerberg hat zum 30.01.2015 Ihre 126 Anteile an der Gesellschaft Freo Management S.à r.l. an die Gesellschaft Rontal Invest S.à r.l. mit Firmensitz in der 6d route de Trèves, L -2633 Senningerberg verkauft.

Freo Group S.à r.l.	0 Anteile
Rontal Invest S.à r.l.	126 Anteile
	<u>126 Anteile</u>

Référence de publication: 2015021721/14.

(150025401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

Ezpellor, Société Anonyme.

Capital social: EUR 6.000.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 142.608.

L'adresse de l'Administrateur et Président, Monsieur Maxime BONTOUX a été changée et est située dorénavant à Colwood Lane

Bolney

RH17 5QQ

United Kingdom

Pour EZPELLOR S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015021714/16.

(150025395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

Gelsomino S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 107.861.

Le domicile de la société GELSOMINO S.A., R.C.S. Luxembourg B n°107861, constituée le 27 avril 2005 par-devant Maître Jean SECKLER, Notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C N° 948 du 27 septembre 2005, établi au 17, rue Beaumont L - 1219 Luxembourg, a été dénoncé le 06 février 2015

Luxembourg, le 06 février 2015.

MANACO S.A.

Signature

Référence de publication: 2015021753/12.

(150025493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

Germag Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 151.320.

Par la présente, veuillez prendre note de la démission à compter de ce jour de la société ECI Experts Conseils Indépendants Sàrl, commissaire aux comptes de la société Germag Immo S.A., numéro d'immatriculation B-151.320.

Luxembourg, le 31 décembre 2014.

ECI Sàrl

Stefano GIUFFRA

Référence de publication: 2015021755/12.

(150025772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

Finvex Investment Management, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'activités Hiereboesch.

R.C.S. Luxembourg B 195.242.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the third day of the month of March.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

Finvex Group N.V., a company duly incorporated in Belgium with registered offices at Arenbergstraat 44, 1000 Brussels, Belgium and registered under registration number 0823.188.718 (the Subscriber),

represented by Lisa Klemann, lawyer, with professional address at 33, avenue J.F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the Subscriber and the undersigned notary, will remain attached to and will be filed together with this notarial deed with the registration authorities.

The Subscriber, represented as stated above, has requested the undersigned notary to enact the following articles of incorporation of a company, which it declares to establish as follows:

1. Art. 1. Form, Name and number of shareholders.

1.1 Form and name

There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of "Finvex Investment Management" (the Company).

1.2 Number of shareholders

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or several shareholders. The Company will not be dissolved upon the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Where the Company has only one shareholder, any reference to the shareholders in the articles of association of the Company (the Articles) will be a reference to the Sole Shareholder.

2. Art. 2. Registered office.

2.1 Place and transfer of the registered office

The registered office of the Company is established in Mamer. It may be transferred within such municipality by a resolution of the board of directors of the Company (the Board). The registered office may also be transferred outside of such municipality by a resolution of the general meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) or, if permitted under Luxembourg law, by a resolution of the Board.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

2.2 Branches, offices, administrative centres and agencies

The Board will further have the right to set up branches, subsidiaries offices, administrative centres and agencies wherever it will deem fit, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

3. Art. 3. Duration.

3.1 Unlimited duration

The Company is formed for an unlimited duration.

3.2 Dissolution

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner provided for in Article 10 with respect to the amendments of the Articles.

4. Art. 4. Purpose. The purpose of the Company is the management within the meaning of article 101(2) of the act of 17 December 2010 relating to undertakings for collective investment, as amended (the 2010 Act) of undertakings for collective investment, the creation, administration, management and marketing, of undertakings for collective investment subject to Luxembourg or foreign law (the Funds) which are not covered by the 2010 Act and for which the Company is subject to prudential supervision but the units or shares of which cannot be marketed in other Member States of the European Union under Directive 2009/65/EC. The Company will at any time manage at least one undertaking for collective investment in transferable securities.

The Company will carry out any activities connected with the management, administration and promotion of the Funds. It may on behalf of the Funds, enter into any contracts, purchase, sell, exchange and deliver any securities, process to any registrations and transfers into its own name or in third parties' names in the register of shares or debentures of any Luxembourg or foreign companies, and exercise on behalf of the Funds and the holders of the Funds' units or shares, all rights and privileges, especially all voting rights attached to the securities constituting the Funds' assets. The foregoing powers will not be considered as exhaustive, but only as declaratory.

The Company may also manage its own activities and assets on an ancillary basis, carry on any activities linked directly or indirectly and deemed useful for the accomplishment of its object, remaining however within the limitations set forth by the 2010 Act.

5. Art. 5. Share capital.

5.1 Outstanding share capital

The share capital is set at EUR 200,000 (two hundred thousand Euro), represented by 200,000 (two hundred thousand) shares having a nominal value of 1 (one) Euro each, which are fully paid-up.

5.2 Share capital increase and share capital reduction

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as provided for in Article 10.

5.3 Pre-emptive rights

In the case of an issuance of shares in consideration for a payment in cash or an issuance in consideration for a payment in cash of those instruments covered in article 32-4 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act), including, without limitation, convertible bonds that entitle their holders to subscribe for or to be allocated with shares, the shareholders will have pro rata preemptive rights with respect to any such issuance in accordance with the Companies Act.

6. Art. 6. Shares.

6.1 Form of the shares

The shares of the Company will be in registered form (actions nominatives) and will remain in registered form only.

6.2 Share register and share certificates

A share register will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register will set forth the name of each shareholder, its residence or elected domicile, the number of shares held by it, the nominal value or accounting par value paid in on each such share, the issuance of shares, the transfer of shares and the dates of such issuance and transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

6.3 Ownership and co-ownership of shares

The Company will recognise only one holder per share. In the event that a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company.

6.4 Share redemptions

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

7. Art. 7. Transfer of shares. A transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the share register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney, and in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

8. Art. 8. Powers of the general meeting. As long as the Company has only one shareholder, the Sole Shareholder has the same powers as those conferred on the General Meeting. In such a case, any reference in these Articles to decisions made or powers exercised by the General Meeting will be a reference to decisions made or powers exercised by the Sole Shareholder. Decisions made by the Sole Shareholder are documented in the form of minutes or written resolutions, as the case may be. In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted General Meeting will represent the entire body of shareholders of the Company.

9. Art. 9. Annual general meeting of the shareholders - Other meetings. The annual General Meeting will be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place within the municipality of the registered office, specified in the convening notice of the meeting, on the last Friday in June of each year at 11.00 am (Luxembourg time). If such day is not a business day in Luxembourg, the annual General meeting will be held on the following business day.

The annual General Meeting may be held abroad if the Board decides that exceptional circumstances so require.

Other General Meetings may be held at such a place and time as are specified in the respective convening notices of the meeting.

10. Art. 10. Notice, Quorum, Convening notices, Powers of attorney and vote.

10.1 Right and obligation to convene a General Meeting

The Board, as well as the statutory auditors, may convene a General Meeting. They will be obliged to convene it so that it is held within a period of one month, if shareholders representing one-tenth of the capital require this in writing, with an indication of the agenda. One or more shareholders representing at least one-tenth of the subscribed capital may request that the entry of one or more items be added to the agenda of any General Meeting. This request must be addressed to the Company at least 5 (five) days before the relevant General Meeting.

10.2 Procedure to convene a General Meeting

Notices for each General Meeting will be sent by or on behalf of the Company to the shareholders by registered mail or courier at least eight calendar days prior to the relevant General Meeting at their addresses set out in the share register of the Company. Evidence that this formality has been complied with is not required.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the General Meeting set by the Board or by the statutory auditors, as the case may be, the General Meeting may be held without prior notice. In addition, if all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting and agree unanimously to set the agenda of the General Meeting, the General Meeting may be held without having been convened by the Board or by the statutory auditors, as the case may be.

10.3 Voting rights attached to the shares

Each share entitles its holder to one vote.

10.4 Quorum, majority requirements and reconvened General Meeting for lack of quorum

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a General Meeting will be passed by the majority of the votes expressed by the shareholders present or represented, no quorum of presence being required. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted in a General Meeting properly convened and constituted in accordance with the Companies Act.

In calculating the majority with respect to any resolution of a General Meeting, votes relating to shares in which the shareholder abstains from voting, casts a blank (blanc) or spoilt (nul) vote or does not participate are not taken into account.

The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous vote of the shareholders and bondholders.

10.5 Participation by proxy

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person, who need not be a shareholder, as its proxy in writing. Copies of written proxies that are transmitted by telefax or e-mail may be accepted as evidence of such written proxies at a General Meeting.

10.6 Vote by correspondence

The shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletin) provided that the written voting bulletins include (i) the name, first name, address and signature of the relevant shareholder, (ii) an indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice with the proposals for resolutions relating to each agenda item and (iv) the vote (approval, refusal, abstention) on the proposals for resolutions relating to each agenda item. In order to be taken into account, the original voting bulletins must be received by the Company 72 (seventy-two) hours before the relevant General Meeting.

10.7 Participation in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communication whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an ongoing basis and (iv) the shareholders can properly deliberate. Participation in a meeting by such means will constitute presence in person at such meeting.

10.8 Bureau

The Chairman (as defined in article 12.1 below) presides at the General Meeting. If the Chairman is not present in person, the shareholders will elect a chairman pro tempore for the relevant General Meeting. The chairman will appoint a secretary and the shareholders will appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer together form the bureau of the General Meeting.

10.9 Minutes and certified copies

The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the bureau of the General Meeting and by any shareholder who wishes to do so. However, where decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the chairman of the Board or by any two other directors.

11. Art. 11. Management of the company.

11.1 Number of directors and term of directorship

There must be at least three directors in the Company. The members of the Board will be elected for a term not exceeding 6 (six) years and will be eligible for re-appointment.

11.2 Permanent representative

Where a legal person is appointed as a director (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a natural person as permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as a member of the Board in accordance with article 51bis of the Companies Act.

11.3 Appointment, removal and co-optation

The directors will be elected by the General Meeting. The General Meeting will also determine the number of directors, their remuneration and their term of office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by a resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors may elect a director, by a majority vote, to fill such vacancy until the following General Meeting.

12. Art. 12. Meetings of the board.

12.1 Chairman

The Board will appoint a chairman (the Chairman) from among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board. The Chairman will chair all meetings of the Board and, in principle, all General Meetings. In his/her absence, the other members of the Board will appoint another chairman pro tempore who will chair the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or represented at such meeting.

12.2 Procedure to convene a board meeting

The Board will meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the meeting notice.

Written meeting notice of the Board will be given to all the directors at least 24 (twentyfour) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances will be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board. A convening notice can also be transmitted by e-mail to the Board members.

No such written meeting notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state they have been duly informed and have had full knowledge of the agenda of the meeting. In addition, if all the members of the Board are present or represented during the meeting and they agree unanimously to set the agenda of the meeting, the meeting may be held without having been convened in the manner set out above.

A member of the Board may waive the written meeting notice by giving his/her consent in writing. Copies of consents in writing that are transmitted by telefax or e-mail may be accepted as evidence of such consents in writing at a meeting of the Board. Separate written notice will not be required for meetings that are held at times and at places determined in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

12.3 Participation by proxy

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing in writing another director as his or her proxy. Copies of written proxies that are transmitted by telefax or by e-mail may be accepted as evidence of such written proxies at a meeting of the Board.

12.4 Participation by conference call, video conference or similar means of communication

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or by similar means of communication whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an ongoing basis and

(iv) the directors can properly deliberate. Participation in a meeting by such means will constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

12.5 Proceedings

(a) Quorum and majority requirements

The Board may validly deliberate and make decisions only if at least the majority of its members is present or represented. Decisions are made by the majority of the votes expressed by the members present or represented. If a member of the Board abstains from voting or does not participate to a vote, this abstention or non participation are not taken into account in calculating the majority.

(b) Participation by proxy

A director may represent more than one director by proxy, under the condition however that at least two directors are present at the meeting.

(c) Casting vote of Chairman

In the case of a tied vote, the Chairman or the chairman pro tempore, as the case may be, will have a casting vote.

(d) Conflict of interest

In the event of a conflict of interest as described in Article 17, where at least one director is conflicted with respect to a certain matter, (a) the Board may validly debate and make decisions on that matter only if at least the majority of its

members who are not conflicted are present or represented and (b) decisions are made by a majority of the remaining directors present or represented who are not conflicted.

12.6 Written resolutions

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing.

Such resolution will consist of one or more documents containing the resolutions, signed by each director, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law. The date of such resolution will be the date of the last signature.

13. Art. 13. Minutes of meetings of the board.

13.1 Signature of board minutes

The minutes of any meeting of the Board will be signed by the Chairman or the chairman pro tempore, as the case may be or by all the directors present at such meeting.

13.2 Signature of copies or extracts of board minutes

Copies or extracts of minutes or resolutions in writing from the Board which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or any two members of the Board.

14. Art. 14. Powers of the board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed any actions necessary or useful in connection with the purpose of the Company. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by the Articles to the General Meeting fall within the authority of the Board.

15. Art. 15. Delegation of powers.

15.1 Daily management

The Board may appoint two or more persons (délégué à la gestion journalière), who may be a shareholder or not, or who may be a member of the Board or not, who will have full authority to act on behalf of the Company in all matters pertaining to the daily management and affairs of the Company.

15.2 Permanent representative of the Company

The Board may appoint a person, who may be a shareholder or not, and who may be a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as a member of the board of directors. This permanent representative will act with all discretion, in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as a member of the board of directors of any such entity.

15.3 Delegation to perform specific functions - Conducting persons

The Board is also authorised to appoint a person, either a director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

The Board from time to time may appoint one or more officers considered necessary for the operation and management of the Company and delegate to them its powers. More specifically, in accordance with the applicable requirements of the 2010 Act, the Board will appoint at least two officers known as "conducting persons" or "dirigeants" (who need not be shareholders or directors of the Company). Any such appointment may be revoked at any time by the directors. The officers of the Company appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, will have the powers and duties given to them by the Board.

16. Art. 16. Binding signatures.

16.1 Signatory powers of directors

The Company will be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two members of the Board.

16.2 Signatory powers in respect of the daily management

In respect of the daily management, the Company will be bound by the sole signature of the person appointed to that effect in accordance with Article 15.1 above.

16.3 Grant of specific powers of attorney

The Company will further be bound by the joint signatures of any persons or by the sole signature of the person to whom specific signatory power is granted by the Company, but only within the limits of such power.

17. Art. 17. Conflict of interests.

17.1 Procedure regarding a conflict of interest

In the event that a director of the Company has an interest opposite to the interest of the Company in any transaction of the Company that is submitted to the approval of the Board, such director will make known to the Board such opposite interest at that Board meeting and will cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. The director may not take part in the deliberations relating to that transaction and may not vote on the resolutions relating to that transaction. The transaction, and the director's interest therein, will be reported to the next following General Meeting.

17.2 Exceptions regarding a conflict of interest

Article 17.1 does not apply to resolutions of the Board concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company which are entered into on arm's length terms.

17.3 Absence of conflict of interest

A director of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company will contract or otherwise engage in business will not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be held as having an interest opposite to the interest of the Company for the purpose of this Article 17.

18. Art. 18. Indemnification. The Company must indemnify any director and his/her heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him/her in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a director of the Company or, at his/her request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she will be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable (a) for gross negligence or wilful misconduct towards any person other than the Company or (b) to the Company for any action or inaction from the director.

In the event of a settlement, indemnification will be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit (a) any gross negligence or wilful misconduct resulting in his liability towards any person other than the Company or (b) anything resulting in that person being liable to the Company. The foregoing right of indemnification will not exclude other rights to which he/she may be entitled.

19. Art. 19. Approved statutory auditor(s) (Reviseur d'entreprises agréé). The audit of the annual accounting documents of the Company will be entrusted to an approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé), who will satisfy the requirements of Luxembourg law and who will carry out the duties prescribed by the 2010 Act. The approved statutory auditor will be elected by the annual General Meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual General Meeting of shareholders and until his successor is elected.

The approved statutory auditor in office may be removed by the shareholders.

20. Art. 20. Accounting year. The accounting year of the Company will begin on 1 January and will end on 31 December of each year.

21. Art. 21. Annual accounts.

21.1 Responsibility of the Board

The Board will draw up the annual accounts of the Company that will be submitted to the approval of the annual General Meeting.

21.2 Submission of the annual accounts to the statutory auditor(s) At the latest 1 (one) month prior to the annual General Meeting, the Board will submit the annual accounts together with the report of the Board (if any) and such other documents as may be required by law to the statutory auditor(s) of the Company (if any), who will thereupon draw up its (their) report(s).

21.3 Availability of documents at the registered office

At the latest 15 (fifteen) days prior to the annual General Meeting, the annual accounts, the report(s) of the Board (if any) and of the statutory auditor(s) or the independent auditor(s), as the case may be, and such other documents as may be required by law will be deposited at the registered office of the Company, where they will be available for inspection by the shareholders during regular business hours.

22. Art. 22. Allocation of results.

22.1 Allocation to the legal reserve

From the annual net profits of the Company (if any), 5% (five per cent.) will be allocated to the reserve required by law. This allocation will cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the share capital of the Company, but will again be compulsory if the legal reserve falls below 10% (ten per cent.) of the share capital of the Company.

22.2 Allocation of results by the annual General Meeting

The annual General Meeting will decide on the allocation of the annual results and the declaration and payments of dividends, as the case may be, in accordance with Article 22.1 above.

22.3 Interim dividends

The Board may decide to declare and pay interim dividends out of the profits and reserves available for distribution, including share premium and capital surplus, under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act.

The General Meeting may also decide to declare and pay interim dividends out of the profits and reserves available for distribution, including share premium and capital surplus, under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act.

22.4 Payment of dividends

Dividends may be paid in euro or any other currency chosen by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board within the limits of any decision made by the General Meeting (if any).

23. Art. 23. Dissolution and liquidation.

23.1 Principles regarding the dissolution and the liquidation

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as set out in Article 10 above. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be natural persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting will also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

23.2 Distribution of liquidation surplus

Under the liquidation of the Company, the surplus assets of the Company available for distribution among shareholders will be distributed in accordance with the rules on distributions set out in Article 22, by way of advance payments or after payment (or provisions, as the case may be) of the Company's liabilities.

24. Art. 24. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles will be determined in accordance with Luxembourg law.

Transitional provisions

The first accounting year begins today and ends on 31 December 2015.

The first annual General Meeting will be held in 2016.

Subscription

The Articles having thus been established, the Subscriber, represented as stated above, hereby declares that it subscribes in cash to 200,000 (two hundred thousand) shares, having a nominal value of 1 (one) Euro each representing the total share capital of the Company, and having an aggregate subscription price of EUR 200,000 (two hundred thousand Euro).

All these shares have been fully paid up, by the Subscriber by way of a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 200,000 (two hundred thousand Euro), so that the amount of EUR 200,000 (two hundred thousand Euro) paid by the Subscriber is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary and the notary expressly bears witness to it.

Statement - Costs

The undersigned notary declares that the conditions provided by articles 26, 26-3 and 26-5 (with article 26-1 paragraph (2) being not applicable as no contribution for assets other than cash has been made at the incorporation of the Company) of the Companies Act have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated to be approximately EUR 2,500.-

Resolutions of the sole shareholder

The Subscriber, represented as stated above, representing the whole of the share capital, has passed the following resolutions:

1. The number of directors is set at three (3);
2. The following persons are appointed as directors:
 - Mr Benedict Peeters, director, born on 6 October 1968 in Hasselt, Belgium, whose address is at 10, Sparrenhof, B-3071 Kortenberg, Belgium;
 - Alain Braive, director, born on 18 January 1971 in Bruxelles, Belgium, whose professional address is at 30, Cours Saint-Michel, B-1040 Bruxelles, Belgium;
 - Mr Christophe Pecoraro, director, born on 25 March 1980 in Liège, Belgium, whose professional address is at 44, Arenbergstraat, B-1000 Brussels, Belgium;
3. that there be appointed Ernst & Young, with registered office at Parc d'activité Syrdall, 2, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, as independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company;
4. that the terms of office of the members of the Board and of the independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) will expire after the annual General Meeting that will approve the annual accounts of the accounting year ending on 31 December 2015; and
5. that the address of the registered office of the Company is at Vega Center - 75, parc d'activités Hierboesch, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the Subscriber, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same

proxyholder of the Subscriber and in case of divergences between the English and French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this notarial deed.

This notarial deed, having been read to the proxyholder of the Subscriber, which is known to the notary by its surname, name, civil status and residence, the said proxyholder of the Subscriber signed the present deed together with the notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le troisième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

Finvex Group, N.V. une société de droit de Belgique avec siège social à Arenbergstraat 44, B-1000 Bruxelles, Belgique, enregistrée sous le numéro 0823.188.718 (le Souscripteur),

représentée par Lisa Klemann, avocat, ayant son adresse professionnelle à 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration accordée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du Souscripteur et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec ce dernier aux formalités de l'enregistrement.

Le Souscripteur, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer et qu'il a arrêtés comme suit:

1. Art. 1^{er}. Forme, Dénomination et nombre d'actionnaires.

1.1 Forme et dénomination

Il est établi une société anonyme sous la dénomination de "Finvex Investment Management" (la Société).

1.2 Nombre d'actionnaires

La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société n'est pas dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, l'insolvabilité, la liquidation ou la faillite de l'Actionnaire Unique.

Lorsque la Société n'a qu'un seul actionnaire, toute référence aux actionnaires dans les statuts de la Société (les Statuts) est une référence à l'Actionnaire Unique.

2. Art. 2. Siège social.

2.1 Lieu et transfert du siège social

Le siège social de la Société est établi à Mamer. Il peut être transféré dans cette commune par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration). Le siège social peut également être transféré dans cette commune par simple décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) ou, si la loi luxembourgeoise le permet, par une résolution du Conseil d'Administration.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des développements ou événements politiques ou militaires extraordinaires de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et des personnes l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social peut être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise nonobstant le transfert temporaire de son siège social.

2.2 Succursales, bureaux, centres administratifs et agences

Le Conseil d'Administration a par ailleurs le droit de créer des succursales, bureaux, centres administratifs et agences en tous lieux appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3. Art. 3. Durée de la société.

3.1 Durée illimitée

La Société est constituée pour une période indéterminée.

3.2 Dissolution

La Société peut être dissoute, à tout moment, en vertu d'une résolution de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prévu à l'Article 10.

4. Art. 4. Objet social. La Société a pour objet social la gestion d'organismes de placement collectif au sens de l'article 101(2) de la loi modifiée du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif (la Loi de 2010), la création, l'administration, la gestion et la commercialisation d'organismes de placement collectif soumis à la législation luxembourgeoise ou étrangère (les Fonds) qui ne relèvent pas de la Loi de 2010 et pour lesquels la Société fait l'objet d'une surveillance prudentielle mais dont les parts ou actions ne peuvent être commercialisées dans d'autres États membres de l'Union européenne en vertu de la directive 2009/65/CE. La Société gère à tout moment au moins un organisme de placement collectif en valeurs mobilières.

La Société exerce toute activité en relation avec la gestion, l'administration et la promotion des Fonds. Elle peut, pour le compte des Fonds, conclure des contrats, acheter, vendre, échanger et livrer tout titre, procéder à tout enregistrement et transfert en son propre nom ou au nom de tierces parties dans le registre des actions ou des débetures de toute société luxembourgeoise ou étrangère et exercer, pour le compte des Fonds et des porteurs de parts ou actions des Fonds, tous les droits et privilèges, spécialement tous les droits de vote liés aux titres constituant les avoirs des Fonds. Les pouvoirs qui précèdent ne sont pas considérés comme exhaustifs mais seulement déclaratoires.

La Société peut aussi gérer ses propres activités et avoirs à titre accessoire, accomplir toute activité se rapportant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles de favoriser son développement, tout en respectant les limites prévues par la Loi de 2010.

5. Art. 5. Capital social.

5.1 Montant du capital social

Le capital social est fixé à 200.000 EUR (deux cent mille Euros), représenté par 200.000 (deux cent mille) actions ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune entièrement libérées.

5.2 Augmentation du capital social et réduction du capital social

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prévu à l'Article 10.

5.3 Droits préférentiels de souscription

En cas d'émission d'actions par apport en numéraire ou en cas d'émission d'instruments qui entrent dans le champ d'application de l'article 32-4 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée (la Loi sur les Sociétés) et qui sont payés en numéraire, y compris et de manière non exhaustive des obligations convertibles permettant à leur détenteur de souscrire à des actions ou de s'en voir attribuer, les actionnaires disposent de droits préférentiels de souscription au pro rata de leur participation en ce qui concerne toutes ces émissions conformément aux dispositions de la Loi sur les Sociétés.

6. Art. 6. Actions.

6.1 Forme des actions

Les actions de la Société sont nominatives et resteront nominatives exclusivement.

6.2 Registre des actionnaires et certificats constatant les inscriptions dans le registre

Un registre des actionnaires est tenu au siège social de la Société où il peut être consulté par tout actionnaire. Ce registre contient le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, la valeur nominale ou le pair comptable payé pour chacune des actions, les émissions d'actions, les cessions d'actions et les dates desdites émissions et cessions d'actions. La propriété des actions est établie par l'inscription dans le registre.

6.3 Propriété et co-propriété des actions

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Au cas où une action appartiendrait à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société.

6.4 Rachat d'actions

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites définies par la loi.

7. Art. 7. Cessions d'actions. La cession des actions peut se faire par une déclaration de cession écrite qui sera inscrite au registre des actionnaires de la Société, après avoir été datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet, et conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de cession d'actions d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis de manière satisfaisante pour la Société.

8. Art. 8. Pouvoirs de l'assemblée générale. Aussi longtemps que la Société n'a qu'un seul actionnaire, l'Actionnaire Unique a les mêmes pouvoirs que ceux conférés à l'Assemblée Générale. Dans ce cas, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique.

Les décisions de l'Actionnaire Unique sont enregistrées dans des procès-verbaux ou prises par des résolutions écrites, le cas échéant.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute Assemblée Générale valablement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société.

9. Art. 9. Assemblée générale annuelle des actionnaires - Autres assemblées générales. L'Assemblée Générale annuelle se tient, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg, à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans l'avis de convocation, le dernier vendredi du mois de juin de chaque année à 11.00 heures (heure de Luxembourg). Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Les autres Assemblées Générales peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation.

10. Art. 10. Convocation, Quorum, Avis de convocation, Procurations et vote.

10.1 Droit et obligation de convoquer une Assemblée Générale

Une Assemblée Générale peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans un délai d'un mois si des actionnaires représentant un dixième du capital social l'exigent par écrit, en précisant l'ordre du jour. Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale. Cette demande doit être envoyée à la Société au moins cinq (5) jours avant la tenue de l'Assemblée Générale en question.

10.2 Procédure de convocation d'une Assemblée Générale

Pour chaque Assemblée Générale, les avis de convocation seront envoyés au moins huit avant l'Assemblée Générale en question, pour le compte de la Société, aux actionnaires à leur adresse indiquée dans le registre des actionnaires de la Société par lettre recommandée ou courrier. L'accomplissement de cette formalité ne doit pas être justifié.

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale tel que déterminé par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, celle-ci peut être tenue sans avis de convocation préalable. En outre, si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale et acceptent à l'unanimité de déterminer l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci peut être tenue sans convocation préalable du Conseil d'Administration ou des commissaires aux comptes, le cas échéant.

10.3 Droits attachés aux actions

Chaque action confère une voix à son détenteur.

10.4 Conditions de quorum et de majorité, et nouvelle convocation d'une Assemblée Générale en cas de quorum non atteint

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés, aucun quorum de présence n'étant requis. Toutefois, les décisions visant à modifier les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une Assemblée Générale dûment convoquée et constituée conformément à la Loi sur les Sociétés.

Pour le calcul de la majorité concernant toute résolution d'une Assemblée Générale, les voix attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire s'est abstenu de voter, a voté blanc ou nul ou n'a pas pris part au vote, ne sont pas prises en compte.

Le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime exprimé par un vote des actionnaires et des obligataires.

10.5 Participation par procuration

Chaque actionnaire peut prendre part à une Assemblée Générale de la Société en désignant par écrit une autre personne, actionnaire ou non, comme son mandataire. Des copies des procurations écrites envoyées par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées par l'Assemblée Générale comme preuves de procurations écrites.

10.6 Vote par correspondance

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un formulaire), à condition que les formulaires portent (i) les noms, prénoms, adresse et signature de l'actionnaire concerné, (ii) la mention des actions pour lesquelles l'actionnaire exerce son droit, (iii) l'ordre du jour tel que décrit dans la convocation ainsi que les projets de résolutions relatifs à chaque point de l'ordre du jour, et (iv) le vote (approbation, refus, abstention) pour chaque projet de résolution relatif aux points de l'ordre du jour. Pour pouvoir être pris en compte, les formulaires originaux devront être reçus par la Société 72 (soixante-douze heures avant la tenue de l'Assemblée Générale).

10.7 Participation à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire

Tout actionnaire de la Société peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise de façon continue et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion tenue par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à ladite réunion.

10.8 Bureau

Le Président (tel que défini à l'article 12.1 ci-dessous) préside l'Assemblée Générale. Si le Président n'est pas présent en personne, les actionnaires élisent un président pro tempore pour l'Assemblée Générale en question. Le président nomme un secrétaire et les actionnaires nomment un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'Assemblée Générale.

10.9 Procès-verbaux et copies certifiées des réunions de l'Assemblée Générale

Les procès-verbaux des réunions de l'Assemblée Générale sont signés par les membres du bureau de l'Assemblée Générale et par tout actionnaire qui exprime le souhait de signer.

Cependant, si les décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, des copies ou extraits à utiliser devant un tribunal ou ailleurs doivent être signés par le président du Conseil d'Administration ou par deux autres administrateurs.

11. Art. 11. Administration de la société.

11.1 Nombre d'administrateurs minimum et conditions du mandat d'administrateur

La Société doit compter au minimum trois administrateurs. Les membres du Conseil d'Administration sont élus pour un mandat de 6 (six) ans au maximum et sont rééligibles.

11.2 Représentant permanent

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner une personne physique en tant que représentant permanent qui la représentera comme membre du Conseil d'Administration de la Société, conformément à l'article 51bis de la Loi sur les Sociétés.

11.3 Nomination, révocation et cooptation

Les administrateurs sont élus par l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale détermine également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué sans cause et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, démission ou tout autre motif, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un nouvel administrateur afin de pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société.

12. Art. 12. Réunions du conseil d'administration.

12.1 Président

Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, qui doit être un administrateur, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Le Président préside toutes les réunions du Conseil d'Administration et, en principe, toutes les réunions de l'Assemblée Générale. En son absence, les autres membres du Conseil d'Administration élisent un président pro tempore qui préside ladite réunion, au moyen d'un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou représentés à la réunion.

12.2 Procédure de convocation d'une réunion du Conseil d'Administration

Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le Président ou par deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration est donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence sont mentionnés brièvement dans l'avis de convocation. Un avis de convocation peut aussi être transmis aux membres du Conseil d'Administration par courriel.

La réunion peut être valablement tenue sans avis de convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. En outre, si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés à une réunion et décident à l'unanimité d'établir un ordre du jour, la réunion pourra être tenue sans convocation préalable effectuée de la manière décrite ci-dessus.

Tout membre du Conseil d'Administration peut décider de renoncer à la convocation écrite en donnant son accord par écrit. Les copies de ces accords écrits qui sont transmises par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées comme preuve des accords écrits à la réunion du Conseil d'Administration. Une convocation écrite spéciale n'est pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant aux lieux et dates prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

12.3 Participation par procuration

Tout membre du Conseil d'Administration peut se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit un autre administrateur comme son mandataire. Des copies des procurations écrites transmises par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées comme preuve des procurations à la réunion du Conseil d'Administration.

12.4 Participation par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise de façon continue et (iv) les administrateurs peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion du Conseil d'Administration tenue par un tel moyen de communication équivaut à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil d'Administration tenue par un tel moyen de communication est réputée avoir lieu à Luxembourg.

12.5 Procédure

(a) Conditions de quorum et de majorité

Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si la majorité au moins de ses membres est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix exprimées par les administrateurs présents ou représentés. Si un administrateur s'est abstenu de voter ou n'a pas pris part au vote, son abstention ou sa non participation ne sont pas prises en compte pour le calcul de la majorité.

(b) Participation par procuration

Un administrateur peut représenter plusieurs administrateurs en vertu d'une procuration, à condition toutefois que deux administrateurs au moins soient présents à la réunion.

(c) Voix prépondérante du Président

Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des voix pour et contre une résolution, la voix du Président ou du président pro tempore de la réunion, le cas échéant, est prépondérante.

(d) Conflit d'intérêt

En cas de conflit d'intérêt tel que décrit à l'Article 17, lorsqu'au moins un administrateur a un conflit d'intérêt concernant une certaine question, (a) le Conseil d'Administration peut délibérer valablement et prendre des décisions sur cette question uniquement si au moins la majorité des administrateurs qui n'ont pas de conflit d'intérêt sont présents ou représentés, et (b) les décisions sont prises par la majorité des administrateurs présents ou représentés qui n'ont pas de conflit d'intérêt.

12.6 Résolutions écrites

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une résolution du Conseil d'Administration peut également être prise par écrit. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions signées par chaque administrateur manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. La date d'une telle résolution est la date de la dernière signature.

13. Art. 13. Proches-verbaux des réunions du conseil d'administration ou des résolutions de l'administrateur unique.

13.1 Signature des procès-verbaux

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le Président ou le président pro tempore, le cas échéant ou par tous les administrateurs ayant assisté à la réunion.

13.2 Signature des copies ou extraits des procès-verbaux

Les copies ou extraits de procès-verbaux, ou les résolutions écrites du Conseil d'Administration destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par deux membres du Conseil d'Administration.

14. Art. 14. Pouvoirs du conseil d'administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles se rapportant à l'objet de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont attribués au Conseil d'Administration.

15. Art. 15. Délégation de pouvoirs.

15.1 Gestion journalière

Le Conseil d'Administration peut nommer deux ou plusieurs délégués à la gestion journalière, qui peuvent être actionnaires ou membres du Conseil d'Administration ou non, et qui auront les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière de la Société.

15.2 Représentant permanent de la Société

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée comme membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, au nom et pour le compte de la Société, et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

15.3 Délégation de pouvoirs pour l'exercice de certaines missions - dirigeants

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer un ou plusieurs membres de la direction si nécessaire pour le fonctionnement et la gestion de la Société et à leur déléguer ses pouvoirs. Plus spécifiquement, conformément aux conditions applicables de la Loi de 2010, le Conseil d'Administration nomme au moins deux membres de la direction reconnus comme "conducting persons" ou "dirigeants" (qui ne doivent pas être nécessairement des actionnaires ou des administrateurs de la Société). Une telle nomination peut être révoquée à tout moment par les administrateurs. Sauf stipulation contraire dans les présents Statuts, les membres de la direction nommés de la Société ont les pouvoirs et les droits qui leurs sont conférés par le Conseil d'Administration,

16. Art. 16. Signatures autorisées.

16.1 Pouvoir de signature des administrateurs

La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux membres du Conseil d'Administration.

16.2 Pouvoirs de signature concernant la gestion journalière

En ce qui concerne la gestion journalière, la Société sera engagée par la signature de la personne nommée à cet effet conformément à l'Article 15.1 ci-dessus.

16.3 Pouvoirs spécifiques

La Société est en outre engagée par la signature conjointe de toutes personnes ou la signature unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par la Société, et ce uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

17. Art. 17. Conflits d'intérêt.

17.1 Procédure relative aux conflits d'intérêt

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt contraire à celui de la Société dans une quelconque opération de la Société soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt opposé lors de la réunion et faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. L'administrateur concerné ne participera pas aux délibérations portant sur cette opération et il ne pourra pas voter sur les résolutions s'y rapportant. Il sera rendu compte de l'opération et de l'intérêt de cet administrateur s'y rapportant à la prochaine Assemblée Générale.

17.2 Exceptions relatives aux conflits d'intérêt

L'Article 17.1 ne s'applique pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations courantes de la Société conclues dans des conditions normales.

17.3 Absence de conflit d'intérêt

Tout administrateur de la Société qui occupe des fonctions d'administrateur, membre de la direction ou employé de toute société ou entreprise avec laquelle la Société est ou sera engagée dans des relations d'affaires ou des contrats ne sera pas considéré comme ayant un intérêt opposé à celui de la Société dans le cadre du présent Article 17, uniquement en raison de ses relations avec ces autres sociétés ou entreprises.

18. Art. 18. Indemnisation. La Société doit indemniser tout administrateur et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour les dépenses raisonnablement contractées par lui en rapport avec toute action, tout procès ou toute procédure dans laquelle il serait impliqué en raison de ses fonctions actuelles ou antérieures d'administrateur de la Société ou, à sa requête, de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable (a) de faute lourde ou de faute intentionnelle vis-à-vis de personnes autres que la Société, ou (b) envers la Société en raison de toute action ou inaction en tant qu'administrateur.

En cas d'accord transactionnel, l'indemnisation sera seulement due en ce qui concerne les points couverts par l'accord transactionnel et pour lesquels la Société obtient l'avis d'un avocat que la personne qui doit être indemnisée n'a pas commis (a) une faute lourde ou une faute intentionnelle la rendant responsable envers toute personne autre que la Société ou (b) des actes la rendant responsable vis-à-vis de la Société. Ce droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits desquels il est titulaire.

19. Art. 19. Réviseur d'entreprises agréé. L'audit des comptes annuels de la Société est confié à un réviseur d'entreprises agréé qui doit satisfaire aux conditions de la législation luxembourgeoise et aux obligations prescrites par la Loi de 2010. Le réviseur d'entreprises agréé est élu par l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires pour une période se terminant à la date de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires jusqu'à ce que son successeur soit choisi.

Le réviseur d'entreprises agréé nommé peut être révoqué par les actionnaires.

20. Art. 20. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

21. Art. 21. Comptes annuels.

21.1 Responsabilité du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration dresse les comptes annuels de la Société qui seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale annuelle.

21.2 Soumission des comptes annuels au(x) commissaire(s) aux comptes

Au plus tard 1 (un) mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil d'Administration soumet les comptes annuels ainsi que le rapport du Conseil d'Administration (le cas échéant) et tous autres documents afférents prescrits par la loi à l'examen du ou des commissaire(s) aux comptes de la Société (le cas échéant), qui rédige(nt) un rapport sur cette base.

21.3 Consultation des documents au siège social

Les comptes annuels, le rapport du Conseil d'Administration (le cas échéant), le rapport du/des commissaire(s) aux comptes ou du/des réviseur(s) d'entreprises agréé(s)/cabinet(s) de révision agréé(s), selon le cas, ainsi que tous les autres documents requis par la loi sont déposés au siège social de la Société au moins 15 (quinze) jours avant l'Assemblée Générale annuelle. Ces documents y sont mis à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

22. Art. 22. Affectation des résultats.

22.1 Affectation à la réserve légale

Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société (le cas échéant) 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société, et il deviendra à nouveau obligatoire si la réserve légale descend en dessous du seuil de 10% (dix pour cent) du capital social de la Société.

22.2 Affectation des résultats par l'Assemblée Générale annuelle

L'Assemblée Générale annuelle décide de l'affectation des résultats annuels, ainsi que la distribution de dividendes, le cas échéant, conformément à l'article 22.1 ci-dessus.

22.3 Dividendes intérimaires

Le Conseil d'Administration pourra décider de distribuer et de payer des dividendes intérimaires prélevés sur les bénéfices et réserves distribuables, y compris la prime d'émission et le capital surplus, dans les conditions et les limites fixées par la Loi sur les Sociétés.

L'Assemblée Générale peut aussi décider de distribuer et de payer des dividendes intérimaires prélevés sur les bénéfices et réserves distribuables, y compris la prime d'émission et le capital surplus, dans les conditions et les limites fixées par la Loi sur les Sociétés.

22.4 Paiement des dividendes

Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieux et dates déterminés par le Conseil d'Administration, dans les limites de toute décision prise à ce sujet par l'Assemblée Générale (le cas échéant).

23. Art. 23. Dissolution et liquidation.

23.1 Principes applicables à la dissolution et la liquidation

La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que stipulé à l'Article 10 ci-dessus.

En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par délibération de l'Assemblée Générale décidant de cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

23.2 Distribution du boni de liquidation

Lors de la liquidation de la Société, les avoirs excédentaires de la Société disponibles pour être distribués aux actionnaires le seront conformément aux règles de distribution prévues à l'Article 22, au moyen de paiement d'acomptes ou après le remboursement (ou la consignation des sommes nécessaires, le cas échéant) des dettes de la Société.

24. Art. 24. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront déterminées conformément au droit luxembourgeois.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se clôt le 31 décembre 2015

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2016.

Souscription

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le Souscripteur, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare qu'il souscrit au moyen d'un apport en numéraire aux 200.000 (deux cent mille) actions d'une valeur nominale de 1 (un) Euro chacune, représentant la totalité du capital social de la Société et ayant un prix de souscription total de 200.000 EUR (deux cent mille Euros).

L'intégralité des actions a été libérée par le Souscripteur au moyen d'un apport en numéraire d'un montant total de 200.000 EUR (deux cent mille Euros), de sorte que le montant de 200.000 EUR (deux cent mille Euros) payé par le Souscripteur est désormais à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été attesté au notaire instrumentaire, qui le reconnaît expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 (le paragraphe (2) de l'article 26-1 n'étant pas applicable, aucun apport autre qu'en numéraire n'ayant été effectué à la constitution de la Société) de la Loi sur les Sociétés et déclare expressément leur accomplissement.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement EUR 2.500.-

Résolutions de l'actionnaire unique

Le Souscripteur, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. le nombre des administrateurs est fixé à trois (3);

2. les personnes suivantes sont nommées en tant qu'administrateurs:

- M. Benedict Peeters, administrateur, né le 6 octobre 1968 à Hasselt, Belgique, dont l'adresse est au 10, Sparrenhof, B-3071 Kortenberg, Belgique;
- M. Alain Braive, administrateur, né le 18 janvier 1971 à Bruxelles, Belgique, dont l'adresse professionnelle est au 30, Cours Saint-Michel, B-1040 Bruxelles, Belgique;
- M. Christophe Pecoraro, administrateur, né le 25 mars 1980 à Liège, Belgique, dont l'adresse professionnelle est au 44, Arenbergstraat, B-1000 Bruxelles, Belgique;

3. Ernst & Young, établi à Parc d'activité Syrdall, 2, 5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, est nommé en tant que réviseur d'entreprises agréé/cabinet de révision agréé de la Société;

4. le mandat des membres du Conseil d'Administration et du réviseur d'entreprises agréé ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle chargée d'approuver les comptes annuels de la Société pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2015; et

5. le siège social de la société est établi au Vega Center - 75, parc d'activités Hierboesch L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire du Souscripteur, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête du mandataire du Souscripteur et en cas de distorsions entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire du Souscripteur, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire du Souscripteur a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. KLEMANN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 6 mars 2015. Relation: 1LAC/2015/7061. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 mars 2015.

Référence de publication: 2015040356/806.

(150045727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

Rosinvest, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 76.651.

In the year two thousand fifteen, on the 3rd of March,
Before us Maître Karine REUTER, notary residing in Luxembourg
Was taken the written resolutions of the sole shareholder of
ROSINVEST S.A.,

a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy Luxembourg,
registered with the Luxembourg register of trade and companies, Registre de Commerce et des Sociétés (the "RCS"), under number B 76 651 (the "Company"),

with an issued share capital of EUR 31,000 (thirty-one thousand euro) represented by 3,100 (three thousand one hundred) shares with nominal value of EUR 10 (ten euro).

The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Frieders, a notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 28 June 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 806 on 3 November 2011.

THERE APPEARED:

Public Joint-Stock Company "ROSBANK" (the "Rosbank"), a company duly organized and existing under laws of the Russian Federation, with registered address 11 Masha Poryvaeva Street, 107078 Moscow, Russian Federation,

here represented by Heleri Puusepp, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on February 11, 2015,

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. Rosbank, is acting in its capacity as the owner of all 3,100 (three thousand one hundred) shares (the “Sole Shareholder”) of Rosinvest S.A., a public limited liability company, société anonyme, incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg register of trade and companies Registre de Commerce et des Sociétés (the “RCS”) under number B 76 651 (the “Company”), with an issued share capital of EUR 31,000 (thirty-one thousand euro) represented by 3,100 (three thousand one hundred) shares with nominal value of EUR 10 (ten euro).

II. The agenda of the meeting is the following:

1. amendment of the article 4 of the articles of association of the Company (the “Articles”), which shall henceforth read as follows:

“The corporation may carry out any commercial, industrial, real estate, intellectual property activities or any other activities permitted by law in addition to its primary business purpose of holding participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies.

The corporation may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the corporation.

The corporation may raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type”.

2. Restatement of Articles.

First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the article 4 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

“The corporation may carry out any commercial, industrial, real estate, intellectual property activities or any other activities permitted by law in addition to its primary business purpose of holding participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies.

The corporation may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the corporation.

The corporation may raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type”.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to proceed to a complete restatement of the Articles and the Articles shall from now on read as follows:

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a société anonyme under the name of ROSINVEST.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg. If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances. The Board of Directors shall have the right to establish branches, subsidiaries, agencies or representatives offices either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The corporation may acquire receivables in any form whatsoever and proceed to their refinancing by every possible means including by the issuance of bonds.

The corporation may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies.

The corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at thirty-one thousand euros (31,000.- EUR) divided in three thousand one hundred (3.100) shares without designation of par value. The shares are in registered form only. The shares may be created at the

owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares. The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares. The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III. - Management

Art. 6. The corporation is managed by a Board of Directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them. The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders. Retiring directors are eligible for re-election.

Art. 7. The Board of Directors may elect from among its members a chairman. The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request. The Board of Directors may only deliberate if the majority of its members is present or represented at a meeting. A director unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex, telefax or telegram another member of the Board to represent him at the meeting and to vote in his name. Any member of the Board of Directors who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Directors by means of a communications device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of the Board of Directors present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting.

Members of the Board of Directors who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Directors by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting. Resolutions of the Board of Directors will be passed by the majority of votes cast. Circular resolutions signed by all members of the Board of Directors will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution. The resolutions of the Board will be recorded in minutes signed by the majority of the members who took part at the deliberation.

Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two directors.

Art. 8. The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object. All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation will be bound in any circumstances by the joint signature of two directors or by the individual signature of any director or other officer to whom the daily management of the corporation has been delegated, unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

Art. 10. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors or to one or more officers. It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV. - Supervision

Art. 12. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. - General meeting

Art. 13. The general meeting regularly constituted represents the entire body of shareholders.

Its resolutions are binding on shareholders who are absent, votes against such resolutions, or are incapable of acting. The general meeting has the broadest powers to do, authorize or ratify all acts concerning the corporation. The annual general meeting of shareholders shall in addition to electing Directors, be required to approve the balance sheet and accounts of the corporation and to decide upon distribution of dividends.

Art. 14. The Board of Directors may call a general meeting of shareholders. It will be obliged to call it within a month whenever shareholders representing one fifth of the corporate capital request it in writing, indicating the agenda.

Art. 15. The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the fifteenth of June at 10.00 a.m. and for the first time in the year 2001. If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. Registered letters which must indicate the agenda for the meeting will be sent fifteen days at least before the date of the meeting to each registered shareholder. If all shareholders are present or represented by proxy, the meeting may take place without any prior notice. Each share is entitled to one vote. The shareholders may be represented at a general meeting by a proxy who need not be a shareholder. The Board of Directors may determine the form of the proxies to be used and may require that the proxies be deposited at the place and time it will determine.

Art. 17. The general meeting may only deliberate on the items of the agenda.

Shareholders representing one fifth of the subscribed capital may require inclusion of matters on the agenda if such request is communicated to the Board at least one month prior to the date of the meeting provided that the request for such inclusion is duly signed by such shareholders.

Art. 18. Quorum as requested by law will be applicable to the conduct of the general meetings of shareholders except otherwise provided for by the present articles.

Art. 19. The minutes of the general meeting shall be signed by the members of the bureau and by the shareholders who ask to sign. Copies or abstracts to be produced in judicial proceedings or elsewhere are to be signed by the Chairman of the Board of Directors or by two Directors.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 20. The accounting year of the corporation shall begin on the first of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 21. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five per cent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it had been touched. The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Amendments to the articles of association

Art. 22. These articles of association may be amended from time to time, by a resolution of the shareholders in general meeting, subject to the quorum, majority and other requirements imposed by law.

Title VIII. - Dissolution, Liquidation

Art. 23. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the corporation is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. - General provisions

Art. 24. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Estimated costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand one hundred euros (2.100.-)

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the appearing party, in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder acting on behalf of the appearing party, the proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil quinze, le trois mars,

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont été actées les résolutions prises par l'actionnaire unique de la société
ROSINVEST S.A.,

une société anonyme de droit luxembourgeoise, établie et ayant son siège social à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

Inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 76.651,

Dont le capital social s'élève à la somme de 31.000.-euros (trente-et-un mille euros) représenté par trois mille et cent actions (3.100) avec une valeur nominale de cent (100.-) euros.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 806, en date du 3 Novembre 2011.

A COMPARU:

En l'an deux mille quinze, le 4 mars.

Devant Maître Karine REUTER, notaire résidant à Luxembourg.

Sont prises les résolutions écrites de l'actionnaire unique ROSINVEST S.A, société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 76 651 (la Société), avec un capital social de 31.000 euros (trente-et-un mille euros), représenté par 3.100 (trois mille cents) actions d'une valeur nominale respective de 10 euros (dix).

La société a été constituée suivant acte de Maître Paul Frieders, notaire résidant à Luxembourg, en date du 28 juin 2008, publié au Memorial C numéro 806 du 3 novembre 2000.

ONT COMPARU

Public Joint-Stock Company «ROSBANK» une société dûment organisée et existant sous les lois de la Fédération Russe, dont le siège social est situé au 11 Masha Poryvaeva Street, 107078 Moscou (Fédération de Russie),

Ici représentée par Heleri Puusepp, domiciliée professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 février 2015,

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne variatur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte lors de l'enregistrement.

Les parties comparantes représentées comme indiquées ci-dessus, ont requis le notaire soussigné d'enregistrer ce qui suit:

I. Rosbank, agissant en sa qualité de propriétaire de l'intégralité des 3.100 (trois mille cent) actions (l'Actionnaire Unique) de Rosinvest S.A, une société anonyme, constituée sous les lois luxembourgeoises, dont le siège social est au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg,, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés (RCS) sous le numéro B 76 651 (la Société), avec un capital social de 31.000 (trente-et-un mille) euros, représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de 10 (dix) euros.

II. L'ordre du jour est le suivant:

1. modification de l'article 4 des statuts, lequel devra être désormais lu comme suit:

«La société pourra effectuer toutes activités commerciales, industrielles, immobilière, toutes activités ayant trait à la propriété intellectuelle ou toutes autres activités permises par la loi en sus de son activité primaire de prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères.

La société peut en outre garantir, une autorisation de sécurité, accorder des prêts ou encore assister les sociétés dans lesquelles elle détient directement ou indirectement une participation ou droit de quelque sorte ou de quelque forme que ce soit dans une société du même groupe que la société.

La société peut augmenter le capital particulièrement en empruntant de quelque manière que ce soit ou par l'émission de toutes sorte de titres, créances, obligations et emprunt obligataire and généralement des valeurs mobilières de toutes sorte.»

2. Coordination des Statuts.

Première résolution

L'Actionnaire unique décide de modifier l'article 4 des Statuts, lesquels se liront désormais comme suit: «La société pourra effectuer toutes activités commerciales, industrielles, immobilière, toutes activités ayant trait à la propriété intellectuelle ou toutes autres activités permises par la loi en sus de son activité primaire de prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères.

La société peut en outre garantir, une autorisation de sécurité, accorder des prêts ou encore assister les sociétés dans lesquelles elle détient directement ou indirectement une participation ou droit de quelque sorte ou de quelque forme que ce soit dans une société du même groupe que la société.

La société peut augmenter le capital particulièrement en empruntant de quelque manière que ce soit ou par l'émission de toutes sorte de titres, créances, obligations et emprunt obligataire and généralement des valeurs mobilières de toutes sorte.»

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique décide de procéder à une complète refonte des statuts, lesquels devront être désormais lu comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège Social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ROSINVEST.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Luxembourg. Si des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique se produisent ou sont sur le point de se produire, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Le Conseil d'Administration aura le droit d'établir des succursales, filiales, agences et bureaux de représentation tant à l'étranger qu'au Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra effectuer toutes activités commerciales, industrielles, immobilière, toutes activités ayant trait à la propriété intellectuelle ou toutes autres activités permises par la loi en sus de son activité primaire de prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères.

La société peut en outre garantir, une autorisation de sécurité, accorder des prêts ou encore assister les sociétés dans lesquelles elle détient directement ou indirectement une participation ou droit de quelque sorte ou de quelque forme que ce soit dans une société du même groupe que la société.

La société peut augmenter le capital particulièrement en empruntant de quelque manière que ce soit ou par l'émission de toutes sorte de titres, créances, obligations et emprunt obligataire and généralement des valeurs mobilières de toutes sorte.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-et-un mille (31.000) euros représenté par trois mille cent (3.100) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont uniquement nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social peut être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Art. 7. Le Conseil d'Administration peut choisir parmi ses membres un président.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent. Le Conseil d'Administration ne peut délibérer ou agir valablement qui si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Un administrateur empêché de prendre part à une réunion peut charger un autre membre du Conseil par lettre, télex, téléfax ou télégramme de le représenter à la réunion et e voter en son nom.

Tout membre du Conseil d'Administration qui participe à une réunion du Conseil d'administration via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres membres du Conseil d'Administration présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Les membres du Conseil d'Administration qui participent à une réunion du Conseil d'Administration via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Les résolutions du Conseil d'Administration seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes exprimés.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil d'Administration seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée était tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Les résolutions du Conseil seront consignées dans des procès-verbaux signés par la majorité des membres ayant pris part aux délibérations.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à être produits en justice ou ailleurs sont valablement signés par le président de la réunion ou par deux administrateurs.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle de tout administrateur ou autre directeur à qui la gestion journalière de la société a été déléguée, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le Conseil d'Administration en vertu de l'article 10 des présents statuts.

Art. 10. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la société un ou plusieurs administrateurs ou à un ou plusieurs directeurs. Il peut aussi confier la gestion de toutes les affaires de la société ou d'un département spécial à un ou plusieurs directeurs et conférer des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs mandataires, choisis parmi ses propres membres ou non, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. - Assemblées générales d'actionnaires

Art. 13. L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'intégralité des actionnaires.

Ses décisions engagent les actionnaires absents, ceux qui ont voté contre ou qui sont incapables d'agir.

L'assemblée générale a les pouvoirs les plus larges pour faire, autoriser ou ratifier toute action concernant la société.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera, en plus des administrateurs à élire, appelée à approuver le bilan et les comptes de la société et à décider la distribution de dividendes.

Art. 14. Le Conseil d'Administration est en droit de convoquer une assemblée générale d'actionnaires. Il est obligé de la convoquer de façon qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le cinquième du capital social l'en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le quinze juin à 10h00 heures et pour la première fois en 2001.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Des lettres recommandées, indiquant l'ordre du jour de la réunion, seront envoyées quinze jours au moins avant la date de la réunion à tout actionnaire nominatif. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés par mandataire, l'assemblée peut se tenir sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Les actionnaires peuvent se faire représenter aux assemblées générales par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire. Le Conseil d'Administration peut déterminer la forme des procurations à utiliser et exiger que les procurations soient déposées aux endroit et temps qu'il détermine.

Art. 17. L'assemblée générale ne pourra délibérer que sur les points figurant à l'ordre du jour.

Des actionnaires représentant un cinquième du capital souscrit pourront requérir l'inscription de points à l'ordre du jour si une telle demande est communiquée au Conseil au moins un mois avant la date de la réunion et à condition que cette demande soit dûment signées par tels actionnaires.

Art. 18. Les quorums prévus par la loi sont applicables à la tenue des assemblées générales des actionnaires sauf disposition contraire des présents statuts.

Art. 19. Les procès-verbaux des assemblées générales seront signés par les membres du bureau et par les actionnaires qui souhaitent les signer.

Les copies ou extraits à produire dans des procédures judiciaires ou autres sont à signer par le Président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 20. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2000.

Art. 21. L'excédent favorable du bilan déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Modification des statuts

Art. 22. Les présents statuts pourront être modifiés de temps à autre, par une décision des actionnaires adoptée par une assemblée générale qui remplit les conditions de quorum, de majorité et toutes les autres conditions légales requises.

Titre VIII. - Dissolution, Liquidation

Art. 23. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre IX. - Dispositions Générales

Art. 24. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.350.-(mille trois cent cinquante euros).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête des parties comparantes que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire des parties comparantes.

Signés: J. TENEBAY, K. REUTER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 mars 2015. Relation: 2LAC/2015/5029. Reçu soixante-quinze euros 75.-

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME

PETANGE, le 12 mars 2015.

Référence de publication: 2015041211/378.

(150047184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.

European Senior Secured S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. ECM Senior Secured S.à r.l.).

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 169.842.

In the year two thousand and fifteen, on the twentieth day of the month of February.

Before us, Maître Roger Arrensdorff, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

ECM Senior Secured Fund SICAV-SIF, a société anonyme existing in the form of a société d'investissement à capital variable (investment company with variable capital) and qualifying as a fonds d'investissement spécialisé (specialized investment fund), having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, and registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 169.587 (the "Sole Shareholder"),

Here represented by Mrs. Anca Beltechi, employee, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated February 18th, 2015, which shall remain annexed to the present deed after having been signed in varietur by the proxyholder and the undersigned notary,

Acting as the sole shareholder of ECM Senior Secured S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company), having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 169.842 (the "Company"), incorporated under the laws of Luxembourg by virtue of a deed of Maître Carlo Wersandt (in replacement of Maître Henri Hellinckx), notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated June 15th, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated August 1st, 2012, number 1910. The articles of incorporation of the Company (the "Articles") were amended for the

last time by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 17th October 2014, published in the said Mémorial C number 3814 of 10th December 2014.

The appearing party, acting in the above mentioned capacity, declared and requested the notary to record that:

1. The Sole Shareholder holds all shares in issue in the Company so that the total share capital is represented and resolutions can be validly taken by the Sole Shareholder.
2. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder acknowledged the resignation of Mr Robert Galione, Mr James Pope and Mr Patrick Zurstrassen as managers of the Company effective 20 February 2015 at 11:59 p.m. (Luxembourg time), and resolved to appoint the following persons as new managers of the Company, effective from 21 February 2015 and until the following annual general meeting of the Company:

- Ms Karla Rabusch, President, Wells Fargo Funds Management, LLC, residing professionally at San Francisco, California 94105 (Unites States), 525 Market Street;
- Mr Michael Niedermeyer, CEO, Wells Fargo Asset Management, residing professionally at San Francisco, California 94105 (Unites States), 525 Market Street;
- Mr Michael Hogan, Senior Vice President of International Business Development, Wells Fargo Funds Management, LLC, residing professionally at Walnut Creek, California 94596 (Unites States), 2001 North Main Street, Suite 600;
- Mr Richard Goddard, Independent Director, The Directors' Office, residing professionally at L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg; and
- Mr Jurgen Meisch, Independent Director, CEO & Principal, Achalm Capital GmbH, residing professionally at D-50968 Köln (Germany), Marienburger Str.24.

Second resolution

Pursuant to the Volcker rule, The Sole Shareholder resolved to change of the name of the Company and effective as of close of business on 27th February 2015 from its current denomination (ECM Senior Secured S.à r.l.) to "European Senior Secured S.à r.l."

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the Sole Shareholder decides to amend article 1 of the articles of incorporation to read as follows:

" Art. 1. Form, Name. There is established by the single shareholder a private liability company ("société à responsabilité limitée") (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company is initially composed of one single shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

The Company will exist under the name of "European Senior Secured S.à r.l."

Fourth resolution

The Sole Shareholder decided to amend the second, seventh and tenth paragraphs of Article 12 and of the second paragraph of Article 13 to remove certain jurisdictional limits on the participation of directors in meetings and decisions of the board of directors to read as follows:

" Art. 12. Meetings of the Board of Managers. Second paragraph: Subject to the provisions of these Articles, the Board of Managers may regulate its proceedings as it thinks fit.

Seventh paragraph: The quorum for the transaction of the business of the board may be fixed by the board, but shall not be less than 2 (two).

Tenth paragraph: A person entitled to be present at a meeting of the Board of Directors or of a committee of the Board of Directors shall be deemed to be present for all purposes if he is able (directly or by electronic means) to speak to and be heard by all those present or deemed to be present simultaneously. A Manager so deemed to be present shall be entitled to vote and be counted in a quorum accordingly. Such a meeting shall be deemed to take place where it is convened to be held or (if no Manager is present in that place) where the largest group of those participating is assembled, or, if there is no such group, where the chairman of the meeting is."

" Art. 13. Resolutions of the Managers. Second paragraph: For this purpose:

- (a) a resolution may be in hard copy form or in electronic form sent to the registered office; and
- (b) a resolution may consist of several documents in hard copy form or electronic form, each executed by one or more Managers, or a combination of both."

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at eight hundred twenty-five Euro (EUR 825,-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, this deed is drafted in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Done in Luxembourg, on the day first above mentioned.

After reading this deed to the appearing party, the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt février.

Par-devant Nous, Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

- ECM Senior Secured Fund SICAV-SIF, une société anonyme existant sous la forme d'une société d'investissement à capital variable et se qualifiant de fonds d'investissement spécialisé, ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169.587 (l'«Associée Unique»),

ici représentée par Mrs. Anca Beltechi, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 18 février 2015 qui restera annexée au présent acte après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné,

En qualité d'associée unique de la société ECM Senior Secured S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169.842 (la «Société»), constituée sous le droit luxembourgeois par acte de Maître Carlo Wersandt (en remplacement de Maître Henri Hellinckx), notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 15 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 1^{er} août 2012, numéro 1910. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 17 octobre 2014, publié au Mémorial en date du 10 décembre 2014, numéro 3814.

La partie comparante, agissant ès-qualités, a déclaré et demandé au notaire d'acter ce qui suit:

1. L'Associée Unique détient toutes les parts sociales émises par la Société de sorte que l'entière du capital social est représentée et que des décisions peuvent être valablement prises par l'Associée Unique.

2. L'Associée Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique a pris acte de la démission de M. Robert Galione, M. James Pope et M. Patrick Zurstrassen de leur mandat de gérant de la Société, avec effet à compter du 20 février 2015 à 23:59 (heure du Luxembourg) et a décidé de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants de la Société, avec effet à compter du 21 février 2015 et jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle de la Société:

- Mme Karla Rabusch, Présidente, Wells Fargo Funds Management, LLC, demeurant professionnellement à San Francisco, California 94105 (Etats-Unis d'Amérique), 525 Market Street;

- M. Michael Niedermeyer, PDG, Wells Fargo Asset Management, demeurant professionnellement à San Francisco, California 94105 (Etats-Unis d'Amérique), 525 Market Street;

- M. Michael Hogan, vice-président senior du développement du commerce international, Wells Fargo Funds Management, LLC, demeurant professionnellement à Walnut Creek, California 94596 (Etats-Unis d'Amérique), 2001 North Main Street, Suite 600;

- M. Richard Goddard, administrateur indépendant, The Directors' Office, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg; and

- M. Jurgen Meisch, administrateur indépendant, PDG & Principal, Achalm Capital GmbH, demeurant professionnellement à D-50968 Köln (Allemagne), Marienburger Str.24.

Deuxième résolution

Conformément à la règle Volcker, l'Associée Unique a décidé de modifier, avec effet à compter de la fermeture des bureaux le 27 février 2015, la dénomination actuelle de la Société (ECM Senior Secured S.à r.l.) en "European Senior Secured S.à r.l."

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et des résolutions qui ont précédé, l'Associée Unique a décidé de modifier l'article 1 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 1^{er}. Forme, Dénomination.** Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. La Société peut cependant, à tout moment, être composée de plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession de parts sociales ou d'émission de parts sociales nouvelles.

La Société adopte la dénomination «European Senior Secured S.à r.l.»»

Quatrième résolution

L'Associée unique décide de modifier les deuxième, septième et dixième paragraphes de l'Article 12 et du deuxième paragraphe de l'Article 13 pour retirer certaines limites juridictionnelles relatives à la participation des administrateurs aux assemblées et à la prise de décision au conseil d'administration, comme suit:

« **Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance.** Deuxième paragraphe: Sous réserve des stipulations des présents Statuts, le Conseil de Gérance peut apporter des modifications à la procédure à sa discrétion.

Septième paragraphe: Le quorum pour la conduite des affaires du

Conseil de Gérance peut être déterminé par celui-ci mais ne peut être inférieur à deux (2).

Dixième paragraphe: Tout Gérant en droit d'assister à une réunion du Conseil de Gérance ou d'un Comité du Conseil de Gérance est réputé présent s'il est capable (directement ou par un moyen électronique) de parler et être entendu simultanément par tous ceux présents ou réputés présents. Un Gérant ainsi réputé présent est en droit de voter et d'être conformément inclus dans le calcul du quorum. Une telle réunion est réputée avoir lieu là à l'endroit convenu ou (si aucun Gérant ne se trouve à cet endroit) à l'endroit où se trouve le groupe majoritaire de participants se trouve, ou, en l'absence d'un tel groupe, au lieu où se trouve le Président de la réunion.»

Art. 13. Résolutions des Gérants. Deuxième paragraphe: A cet effet:

(a) Une décision peut être sous forme papier ou sous forme électronique envoyée au siège social; et

(b) Une décision peut être documentée par un ou plusieurs écrits manuscrits ou électroniques ou les deux, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.»

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent procès-verbal sont estimés à huit cent vingt-cinq Euros (EUR 825,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la partie comparante, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: BELTECHI, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 27 février 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 6114. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 11 mars 2015.

Référence de publication: 2015040327/167.

(150046071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

Global Offshore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 34.671.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration de la société qui s'est tenue en date du 23 janvier 2015 que:

l'étude d'avocats DURO & GOEBEL établit à L-1325 Luxembourg 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg) a été nommée dépositaire des actions au porteur de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015021762/13.

(150025251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

Société Civile Bosek, Société Civile.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg E 5.495.

Bonaco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 45.912.

Les assemblées générales des deux sociétés luxembourgeoises se réuniront sans convocation préalable après l'écoulement d'un mois qui suivra la publication du présent avis au Mémorial.

PROJET COMMUN DE FUSION

daté du 12 mars 2015

Entre

Bosek

(la "Société Absorbante")

et

Bonaco S.A.

(la "Société Absorbée")

1. Introduction. Ce document est un projet commun de fusion établi par rapport à la Fusion pour les besoins de l'article 261 de la LSC. La fusion sera effectuée au moyen de l'absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante.

2. Détails de la Société Absorbante et de la Société Absorbée parties à la fusion. Société Absorbante

Société Civile Bosek, RCS Luxembourg E5495, 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, société civile, qui changera sa dénomination en Bonaco, société civile et maintiendra sa forme sociale après l'accomplissement de la fusion. Le siège social restera le même.

La Société Absorbante a pour objet l'acquisition et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles, de participations dans des sociétés à prépondérance immobilière ou leur financement à l'exclusion de toute activité commerciale.

Société Absorbée

Bonaco S.A., RCS Luxembourg B 45.912, 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, Société anonyme.

La Société Absorbée a pour objet l'investissement à long terme par la prise de participations tant au Luxembourg qu'à l'étranger dans des sociétés qui détiennent directement ou indirectement des biens immobiliers et mobiliers, ainsi que toutes opérations commerciales, financières, industrielles qui s'y rattachent directement ou indirectement ou qui en favorisent la réalisation. Elle peut, enfin s'intéresser par voie de souscription, de cession, d'apport ou d'autres manières dans toutes sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ayant un objet identique ou connexe au sien ou susceptible de faciliter son action; elle peut fusionner avec de telles sociétés ou entreprises.

3. Modalités de la Fusion. Le gérant unique de la Société Absorbante et le conseil d'administration de la Société Absorbée proposent respectivement aux associés et à l'actionnaire unique des deux sociétés de fusionner la Société Absorbée dans la Société Absorbante, par la contribution par la Société Absorbée, suivant sa dissolution sans liquidation, de tous ses actifs et passifs à la Société Absorbante.

En relation avec la réorganisation du groupe auquel appartiennent la Société Absorbante et la Société Absorbée, visant la simplification de la structure, l'amélioration de l'efficacité de la gestion et la réduction des coûts, la Fusion semble être la solution la plus appropriée, efficace et simple, sans incidence défavorable sur la gestion des activités du groupe.

4. Rapport d'échange des parts sociales - actions - modalités de remise des parts sociales. La Société Absorbante, qui a été constituée le 18 novembre 2014 n'a pas commencé ses affaires et pour cette raison elle n'a que du numéraire étant la contribution initiale, réduite par la somme des coûts relative à la constitution. La Société Absorbée est une société établie depuis longtemps avec une large expérience de prises de participations tant au Luxembourg qu'à l'étranger dans des sociétés qui détiennent directement ou indirectement des biens immobiliers et mobiliers. Les actifs nets de la Société Absorbée ont été examinés par le Conseil d'administration de la Société Absorbée et par le gérant unique de la Société Absorbante et la valeur totale estimée de la Société Absorbante au 31 décembre 2014 est de 17.710,91 EUR.

En échange du transfert de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée, la Société Absorbante va émettre 59 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 500 EUR chacune, afin que le nombre total de parts sociales émises par la Société Absorbante sera de 99, et dont il allouera 59 à l'actionnaire unique de la Société Absorbée, qui est aussi associé majoritaire de la Société Absorbante.

Le ratio d'échange est égal à 1 pour 1 afin que pour chacune des 59 actions détenues par l'actionnaire unique de la Société Absorbée, ce dernier recevra 59 nouvelles parts sociales de la Société Absorbante.

A l'actionnaire unique de la Société Absorbée, déjà inscrit dans le registre des associés de la Société Absorbante comme propriétaire de 39 parts sociales d'une valeur nominale de 500 EUR chacune, seront alloués 59 parts sociales supplémentaires comme décrit ci-dessus à la date à laquelle la Fusion prend effet. Le registre des associés sera modifié à ce moment.

5. Annulation. Les actions émises de la Société Absorbée seront annulées à la date à laquelle la Fusion prend effet et la Société Absorbée cessera d'exister.

6. La date à partir de laquelle les parts sociales de la Société Absorbante qui seront allouées donneront le droit de participer aux bénéfices et toute modalité particulière relative à ce droit. Les parts sociales de la Société Absorbante allouées à l'actionnaire unique de la Société Absorbée seront dans tous leurs aspects identiques aux parts sociales de la Société Absorbante émises préalablement, notamment en ce qui concerne le droit de participer aux bénéfices et aux dividendes de la Société Absorbante de la même manière que les parts sociales déjà émises de la Société Absorbante à partir de la date à laquelle la fusion prend effet. Aucune modalité particulière n'est attachée à ce droit

7. Date à partir de laquelle les opérations de la Société Absorbée seront traitées d'un point de vue comptable comme ayant été exécutées pour le compte de la Société Absorbante. D'un point de vue comptable, les opérations de la Société Absorbée seront traitées comme étant exécutées pour le compte de la Société Absorbante à partir du 31 décembre 2014.

8. Les droits assurés par la Société Absorbante aux associés ayant des droits spéciaux et aux porteurs de titres autres que des parts sociales ou les mesures proposées à leur égard. La Société Absorbante n'a pas émis de parts sociales conférant des droits spéciaux et il n'y a pas de titres autorisés ou en circulation de la Société Absorbante ou qui seront émises conformément et suite à la Fusion, autres que des parts sociales dans la Société Absorbante.

9. Avantages particuliers attribués aux experts dont est fait mention à l'article 266 de la LSC, aux organes de gestion et aux commissaires aux comptes. Aucun avantage particulier en relation avec la Fusion n'est attribué à quelqu'un de particulier, administrateurs ou commissaire aux comptes de la Société Absorbée ou gérants de la Société Absorbante.

Conformément à l'article 266 (5) de la LSC par une résolution extraordinaire des associés de la Société Absorbante du 10 mars 2015 et une résolution extraordinaire de l'actionnaire unique de la Société Absorbée du 10 mars 2015, aucun examen ne sera fait, aucun rapport ne sera établi pour aucune des sociétés participant à la fusion.

Vu qu'il n'y a pas d'examen ni de rapport, aucun avantage particulier n'est attribué à un expert dont est fait mention à l'article 266 de la LSC.

10. Interprétations. Dans ce document les expressions suivantes ont la signification suivante:

«Société Absorbante»: Société Civile Bosek;

«Société Absorbée»: Bonaco S.A.;

«LSC»: Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée

«Fusion»: la fusion entre la Société Absorbante et le Société Absorbée conformément à la LSC et aux modalités exposées dans ce document;

«Date à laquelle la Fusion prend effet»: la date à laquelle l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la Société Absorbée et celle des associés de la Société Absorbante auront inconditionnellement approuvé la Fusion.

11. Autres documents disponibles pour inspection et collection sans frais.

a. les comptes annuels des trois derniers exercices de la Société Absorbée;

b. les comptes annuels du dernier exercice de la Société Absorbante;

c. état comptable de la Société Absorbante au 31 décembre 2014;

d. état comptable de la Société Absorbée au 31 décembre 2014;

e. conformément à l'article 265 (3) de la LSC et conformément à une résolution extraordinaire des associés de la Société Absorbante du 10 mars 2015 et une résolution extraordinaire de l'actionnaire unique de la Société Absorbée du 10 mars 2015 aucun rapport prévu à l'article 265 (1) de la LSC n'a été établi.

f. conformément à l'article 266 (5) de la Loi de 1915 et conformément à une résolution extraordinaire des associés de la Société Absorbante du 10 mars 2015 et une résolution extraordinaire de l'actionnaire unique de la Société Absorbée du 10 mars 2015 aucun rapport prévu à l'article 266 de la LSC n'a été établi.

Société Civile Bosek / Bonaco S.A.

Eddy Wirtz / Jean Hoss

Gérant Unique / Membre du conseil

Référence de publication: 2015041222/106.

(150046724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2015.

Vector, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 88.004.

EXTRAIT

Vector a désigné la société EFA, European Fund Administration S.A., ayant son siège social au 2, rue d'Alsace, L-1122 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que dépositaire en charge de l'immobilisation des actions au porteur et de la tenue du registre des actions au porteur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Association.

Référence de publication: 2015040738/12.

(150045973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2015.

Luxcontrade, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8076 Bertrange, 4B, an Ditert.

R.C.S. Luxembourg B 114.919.

L'an deux mil quatorze, le dix décembre.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange;

A comparu:

- Monsieur Mario JANDER, gérant de société, né à Luxembourg, le 15 septembre 1955, demeurant à L-8076 Bertrange, 4B, An Ditert,

Lequel comparant, a exposé au notaire instrumentant:

- Que la société à responsabilité limitée «LUXCONTRADE», établie et ayant son siège à L-6142 Junglinster, 9, rue Rham (la «Société»), a été constituée sous la dénomination CONTRADE suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 20 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1090 du 3 juin 2006, modifiée suivant acte reçu par le même notaire en date du 21 mars 2006, publié audit Mémorial C, numéro 1090 du 3 juin 2006,

- Qu'elle est inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.919;

- Qu'elle a un capital de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- Que le comparant est le seul associé de la Société en vertu des statuts de la société publiés comme prédit.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital de la Société, s'est réunie en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire des associés, et a requis le notaire instrumentant d'acter ses résolutions prises suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société de L-6142 Junglinster, 9, rue Rham vers L-8076 Bertrange, 4B, An Ditert, et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 2 des statuts comme suit:

« **Art. 2. (1^{ère} phrase).** Le siège social de la Société est établi à Bertrange.».

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'étendre l'objet social de la Société et de modifier par conséquent l'article 3 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un commerce de produits électriques, électroniques, informatiques et audiovisuels ainsi que des accessoires s'y rapportant en incluant toutes prestations de service et de conseil s'y rattachant de près ou de loin pourvu qu'ils ne soient pas dans l'attribution exclusive d'une profession spécialement réglementée par une loi.

La société a de même pour objet l'exploitation d'un commerce de produits nutritionnels et de beauté ainsi que l'exploitation d'une agence commerciale.

Elle peut en outre exercer tout autre commerce et service commercial quelconques pourvu que ceux-ci ne soient pas spécialement réglementés.

La société a de même pour objet l'exploitation d'un cabinet de services administratifs et de conseils en matière de développement des organisations et du personnel en incluant toute activité connexe et accessoire, pourvu que ce tout ne soit pas de l'attribution exclusive d'une profession spécialement réglementée par une loi.

Elle peut aussi exploiter un institut de formation, de formation continue de séminaires et de coaching personnel et professionnel, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a encore pour objet l'organisation d'événements, de séminaires, de congrès, de spectacles dans les domaines culturels, touristiques et artistiques, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle peut, tant en tout endroit de la Communauté européenne que partout ailleurs dans le monde entier, faire toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

La société peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe et en vue de favoriser le développement de ses participations y apporter tout soutien financier ou même sa caution.»

L'ordre du jour étant épuisé le présent procès verbal est clos.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Jander, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 décembre 2014. Relation: LAC/2014/59363. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 12 janvier 2015.

Référence de publication: 2015021886/62.

(150025735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

Clickbus Vietnam Holding S.C.Sp., Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 182.415.

En date du 1^{er} octobre 2014, le siège social de la Société a été transféré du 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxembourg au 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg avec effet immédiat.

En conséquence, l'associé commandité et gérant de la Société, Clickbus (GP) S.à r.l. précité, a également déménagé son siège social au 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2015.

Clickbus Vietnam Holding S.C.Sp.

Référence de publication: 2015021608/14.

(150025761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

New Elégance S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9711 Clervaux, 82, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 154.438.

L'an deux mille quinze, le quatrième jour du mois de février.

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

- Monsieur Patrick GARDAVOIR, administrateur, né le 06 mai 1967 à Charleroi (Belgique), demeurant à B-6688 Bertogne, 683_D Longchamps.

Lequel comparant a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

I.- Le comparant est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée "New Elégance S.à r.l.», avec siège social à L-3340 Huncherange, 65, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 154.438, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 juillet 2010, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1795 du 2 septembre 2010, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution (ci-après la "Société").

II.- Le capital social de la Société est de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes les parts sociales étant entièrement souscrites et appartenant au comparant comme suit:

- Monsieur Patrick GARDAVOIR, pré-qualifié: Cent parts sociales 100

Total des parts: cent parts sociales 100

III. L'associé unique, prénommé, représentant l'intégralité du capital social, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se considère comme dûment convoqué et a reconnu être pleinement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de L-3340 Huncherange, 65, route d'Esch à L-9711 Clervaux, 82, Grand Rue et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société;

2. Changement de l'objet social et modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société:

Art. 2. «La société a pour objet les prestations de service dans le domaine du spectacle, d'animations commerciales, de prestations de services de consultance, ces services comprenant l'analyse des opérations et la gestion des solutions, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

La société a également pour objet la branche d'esthétique.

Elle est autorisée à faire des emprunts et accorder des crédits et tous concours, prêts, avances, garanties ou cautionnements à des personnes privées, aux associés, ainsi que à des sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

3. Divers.

Après en avoir délibéré, le comparant a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société de l'adresse actuelle L-3340 Huncherange, 65, route d'Esch à l'adresse suivante L-9711 Clervaux, 82, Grand Rue.

Afin de mettre les statuts en concordance avec ce qui précède, l'associé unique décide de modifier en conséquence l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

Art. 4. «Le siège de la Société est établi dans la commune de Clervaux.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de changer l'objet social de la Société et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. «La société a pour objet les prestations de service dans le domaine du spectacle, d'animations commerciales, de prestations de services de consultance, ces services comprenant l'analyse des opérations et la gestion des solutions, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

La société a également pour objet la branche d'esthétique.

Elle est autorisée à faire des emprunts et accorder des crédits et tous concours, prêts, avances, garanties ou cautionnements à des personnes privées, aux associés, ainsi que à des sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à mille cent euros (EUR 1.100,-).

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. GARDAVOIR, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 05 février 2015. Relation: DAC/2015/2090. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 09 février 2015.

Référence de publication: 2015021949/81.

(150025758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2015.

To Let-For Sale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 167.867.

L'an deux mille quinze, le vingt et un janvier.

Par devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "TO LET-FOR SALE S.A." (numéro d'identité 2012 22 04 783), avec siège social à L-1940 Luxembourg, 274, route de Longwy, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 167.867, constituée suivant acte reçu par le notaire Francis KESSELER, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 1^{er} mars 2012, publié au Mémorial C, numéro 1183 du 10 mai 2012.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre JOPPART, gérant de société, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Sandy HAMES, employée privée, demeurant à Reckange-sur-Mess.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Transfert du siège social à L-3372 Leudelange, 2, rue Drosbach et modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 2 et du 3^{ème} alinéa de l'article 8 des statuts.

2) Insertion à l'article 4 des statuts, relatif à l'objet social, d'un deuxième alinéa ayant la teneur suivante:

«La société a aussi pour objet le conseil en immobilier, l'activité d'agent immobilier, le pilotage de projets de relocalisation ainsi que la réalisation d'audits techniques d'immeubles.»

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social à L-3372 Leudelange, 2, rue Drosbach et en conséquence de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 2 et le 3^{ème} alinéa de l'article 8 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 2. al. 1^{er}. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Leudelange, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Leudelange par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.»

« **Art. 8. al. 3.** L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, chaque année le premier lundi du mois de mai à 12.00 heures. Si ce jour est férié à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'insérer à l'article 4 des statuts, relatif à l'objet social, un deuxième alinéa ayant la teneur suivante:

«La société a aussi pour objet le conseil en immobilier, l'activité d'agent immobilier, le pilotage de projets de relocalisation ainsi que la réalisation d'audits techniques d'immeubles.»

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: JOPPART, HAMES, J-M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 27 janvier 2015. Relation: 1LAC/2015/2422. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 10 février 2015.

Référence de publication: 2015023162/63.

(150026954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

Swell International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 85, Grand-Rue.

R.C.S. Luxembourg B 190.144.

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre décembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «SWELL INTERNATIONAL S.A.», ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 85, Grand'Rue, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 190.144, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 28 août 2014, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 3102, en date du 24 octobre 2014.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Annick BRAQUET, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Arlette SIEBENALER, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Jérémy BATTISTEL, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de DEUX MILLIONS CENT SOIXANTE-ET-UN MILLE EUROS (EUR 2.161.000,-) pour le porter de son montant actuel de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) à DEUX MILLIONS CENT QUATRE-VINGT DOUZE MILLE EUROS (EUR 2.192.000,-) par la création et l'émission de DEUX MILLIONS CENT SOIXANTE-ET-UN MILLE (2.161.000) actions d'une valeur nominale de UN EURO (EUR 1,-), ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes;

2. Souscription et libération des nouvelles actions par:

- Monsieur Jean-Philippe BOURBOTTE, dirigeant, né le 14 avril 1959 à Lille (France), demeurant 93, rue de Croix F-59510 HEM (France), pour DEUX MILLIONS CENT SOIXANTE-ET-UN MILLE (2.161.000) actions par l'apport en nature de NEUF MILLE SIX CENT QUARANTE DEUX (9.642) parts sociales de la société SWELL, société à responsabilité

limitée de droit français avec son siège social au 41-43 rue de Béthune F-59000 Lille, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Lille sous le numéro B 444 346 274, immatriculée le 6 décembre 2002.

3. Modification afférente de l'article 6 des statuts.

4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de DEUX MILLIONS CENT SOIXANTE-ET-UN MILLE EUROS (EUR 2.161.000,-) pour le porter de son montant actuel de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) à DEUX MILLIONS CENT QUATRE-VINGT DOUZE MILLE EUROS (EUR 2.192.000,-) par la création et l'émission de DEUX MILLIONS CENT SOIXANTE-ET-UN MILLE (2.161.000) actions d'une valeur nominale de UN EURO (EUR 1,-), ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription - Libération

Est alors intervenu aux présentes, l'actionnaire actuel, Monsieur Jean-Philippe BOURBOTTE, dirigeant, né le 14 avril 1959 à Lille (France), demeurant 93, rue de Croix F-59510 HEM (France), ici représenté par Monsieur Jérémy BATTISTEL, prénommé,

Lequel déclare souscrire aux DEUX MILLIONS CENT SOIXANTE-ET-UN MILLE (2.161.000) actions nouvelles par l'apport en nature de NEUF MILLE SIX CENT QUARANTE DEUX (9.642) parts sociales de la société SWELL, société à responsabilité limitée de droit français avec son siège social au 41-43 rue de Béthune F-59000 Lille, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Lille sous le numéro B 444 346 274, immatriculée le 6 décembre 2002.

En conformité avec les articles 26-1 et 26-3 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, l'apport a été évalué et justifié au notaire instrumentant dans un rapport établi par Aumea Partner S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, en date du 19 décembre 2014 qui conclut comme suit:

«Conclusion: Sur base de notre examen, aucun fait n'a été porté à notre connaissance qui nous laisse à penser que la valeur globale des éléments d'actifs acquis de 2.161.000.- EUR, ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, augmentée, le cas échéant, de la prime d'émission.»

Ledit rapport restera, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa du paragraphe 6 des statuts comme suit:

« **Art. 6.1.** Le capital social de la Société s'élève à DEUX MILLIONS CENT QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE EUROS (EUR 2.192.000,-), représenté par DEUX MILLIONS CENT QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE (2.192.000) actions de valeur nominale de UN EURO (EUR 1,-), chacune.»

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, à environ EUR 2.900.-

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. BRAQUET, A. SIEBENALER, J. BATTISTEL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 décembre 2014. Relation: LAC/2014/64329. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 10 février 2015.

Référence de publication: 2015023136/87.

(150026833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.